

**2019
2021**

**PACTE
TERRITORIAL
D'INSERTION**

DE LA HAUTE-GARONNE



Chef de file des solidarités et de l'insertion sociale et professionnelle, le Conseil départemental de la Haute-Garonne agit en proximité pour combattre tout ce qui contribue à la fracture sociale et territoriale.

Depuis 2015, notre Plan départemental d'insertion est dirigé au plus près des attentes et des besoins des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais. Nos politiques publiques de solidarité et d'insertion accompagnent nos concitoyennes et concitoyens dont les parcours de vie sont fragilisés par les évolutions de la société, la perte d'activité, l'exclusion sociale, le vieillissement ou le handicap ; elles luttent contre le déterminisme social, les stéréotypes et la montée des communautarismes à travers des actions fortes pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité sociale, l'accès aux droits, aux soins, à l'emploi et à la formation, l'inclusion numérique, l'apprentissage de la laïcité et des valeurs républicaines.

Aujourd'hui, afin de mieux répondre aux spécificités des populations urbaines, périurbaines et rurales de la Haute-Garonne, il est impératif de formaliser et de coordonner les politiques communes de toutes les parties prenantes de l'insertion à travers le Pacte territorial d'insertion 2019-2021.

Cet engagement collectif s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'est la responsabilité sociale du Conseil départemental qui défend une conception généreuse et fraternelle de la République, une communauté de valeurs et de principes qui nous rassemble autour de l'universalité de la dignité humaine, de l'égalité citoyenne et de l'épanouissement de chacun.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized 'G' and 'M'.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne.

SOMMAIRE

Le cadre réglementaire du Pacte Territorial d'Insertion.....	p.5
Le cadre partenarial du Pacte Territorial d'Insertion.....	p.6
L'insertion en Haute-Garonne.....	p.7

AXE1 – Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle cohérents et dynamiques, adaptés aux publics et à l'évolution du marché de l'emploi..... p.8

1. Une approche des parcours d'insertion centrée sur l'allocataire.....	p.8
a) S'appuyer sur les potentialités et le pouvoir d'agir.....	p.8
b) Proposer une offre d'accompagnement adaptée aux spécificités des publics.....	p.9
2. L'articulation entre les différents acteurs pour appréhender les problématiques de manière globale.....	p.11
3. La place essentielle du référent.....	p.14

AXE2 – Consolider l'accès à l'emploi et à la formation p.19

1. L'accès à l'emploi.....	p.19
a) Des fondamentaux partagés pour faciliter l'accès à l'emploi.....	p.19
b) Une offre de service concertée entre les partenaires, pour que chacun puisse investir un champ d'action en fonction de ses compétences.....	p.26
2. L'accès à la formation.....	p.34

AXE3 – L'accès aux droits et l'inclusion numérique, essentiels dans les parcours..... p.35

1. Faciliter l'accès aux droits.....	p.35
2. Développer les usages du numérique pour faciliter l'accès aux droits.....	p.38
3. La mobilité pour tous sur le territoire.....	p.42
4. La santé.....	p.44
5. La lutte contre l'isolement.....	p.47

AXE4 – Démocratie participative et promotion des valeurs de la République, égalité des chances, et diversité, égalité femmes – hommes..... p.49

1. La participation citoyenne, un enjeu complémentaire dans la mobilisation des publics allocataires du RSA.....	p.49
2. Laïcité et promotion des valeurs de la République.....	p.52
3. Promotion de l'égalité des chances et de la diversité, égalité femmes – hommes.....	p.53

AXE5 – Inscrire les enjeux du PTI en Haute-Garonne dans une dynamique territoriale..... p.55

1. Identifier de façon partagée et coordonnée les besoins du territoire.....	p.57
2. Une volonté partagée de trouver des espaces d'animation partenariale territorialisés.....	p.57
3. Co-construire des réponses adaptées en facilitant la mise en synergie des acteurs.....	p.58
4. La gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion.....	p.59

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion en élargissant la responsabilité du Président du Conseil départemental envers de nouveaux publics en situation de précarité économique et d'exclusion sociale a formellement confié à ce dernier une fonction de chef de file dans ce domaine.

Cette même loi prévoit que le Département, après l'adoption du Programme Départemental d'Insertion, conclut avec les parties intéressées, un Pacte Territorial d'Insertion. Un premier Pacte Territorial d'Insertion, adopté le 29 juin 2015 par l'Assemblée départementale, définissait déjà la politique d'insertion du Département. Celui-ci arrivé à échéance, il convient d'en adopter un nouveau concernant les orientations des partenaires en matière d'insertion sur la période 2019-2021. Bien que la mise en œuvre du PTI découle de la loi RSA, il a pour objectif principal de mettre en cohérence l'ensemble des actions entreprises sur le territoire départemental, en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.



LE CADRE PARTENARIAL DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

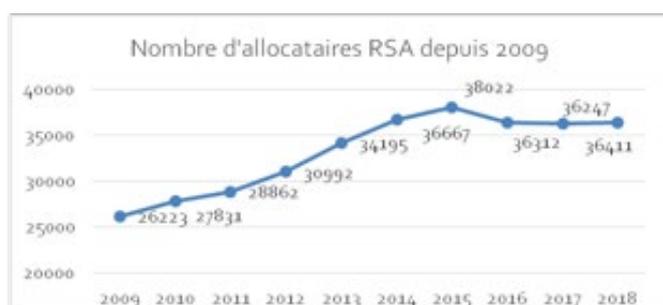
Le Pacte Territorial d'Insertion de la Haute-Garonne s'exerce dans le cadre du partenariat entre le Département et les différents signataires. Il s'appuie notamment sur plusieurs conventions cadres entre le Département de la Haute-Garonne, chef de file de l'insertion, et ses différents partenaires :

- ▶ Une convention relative à la gestion du RSA avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne
- ▶ Une convention relative à la gestion du RSA avec la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud
- ▶ Une convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des allocataires du RSA, signée avec l'Etat, Pôle Emploi, la Caf, la MSA, et l'Union Départementale des CCAS
- ▶ Un protocole de coopération avec l'Union Départementale des CCAS
- ▶ Une convention de coordination avec Toulouse Métropole
- ▶ Une convention complémentaire pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ou convention « accompagnement global Pôle Emploi »
- ▶ Une convention avec l'Etat dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion
- ▶ Une Convention Territoriale Globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales
- ▶ Une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 avec l'Etat
- ▶ Un contrat de ville, avec Toulouse Métropole
- ▶ Un contrat de ville, avec le Muretain Agglo
- ▶ Un contrat de ville, avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
- ▶ Un protocole d'accord PLIE, signé avec Toulouse Métropole, le SICOVAL, l'Etat, Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission locale Toulouse, Toulouse Métropole Emploi
- ▶ Une convention de subvention globale Fonds Social Européen au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'inclusion en métropole

L'INSERTION EN HAUTE-GARONNE

Le précédent PTI se donnait pour objectif central une présentation des champs d'intervention de chacun des signataires (Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, Sicoval, Muretain Agglo, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole), dans l'objectif d'un accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle, et à l'emploi pour tous les hauts-garonnais, en s'appuyant sur un maillage territorial permettant une offre d'accompagnement qui soit un levier pour les personnes concernées. Or, le contexte de ces dernières années a évolué :

- ▶ d'une part grâce au développement du cadre partenarial, de plus en plus formalisé au travers de multiples conventions bilatérales cadres qui permettent au Département et à ses partenaires de formaliser et coordonner leur politique commune en matière d'insertion.
- ▶ d'autre part en raison d'un contexte de forte hausse du nombre de bénéficiaires RSA de 2012 à 2016, hausse qui tend aujourd'hui à se stabiliser.
- ▶ Malgré la contrainte budgétaire que représente le financement de l'allocation RSA pour le Département, ce dernier a maintenu son effort en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles. Cet effort se concrétise par un budget de 210 millions d'euros alloué en 2018 au titre de l'allocation RSA et 12 millions d'euros au titre des dépenses d'insertion.



A travers le PTI, la volonté du Département est bien de développer, une politique territoriale d'insertion intégrée autour d'axes communs, avec une déclinaison qui prenne en compte les particularités des territoires, pour adapter le service public en fonction des besoins.

Le PTI 2019-2021 affirme sa volonté de permettre un accès à l'emploi et la formation pour tous, il met l'accent sur la fluidité des parcours et sur l'accès aux droits, sur le développement du numérique et ses enjeux, sur l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité. Les bénéficiaires seront au cœur du pacte avec une attention particulière portée à la participation citoyenne. Le Pacte se déclinera sur tout le territoire en prenant en compte les spécificités et les besoins des publics.



CHIFFRE CLÉ

35 933 bénéficiaires
du RSA en Haute-Garonne
au 31 mars 2019.



CHIFFRE CLÉ

Les dépenses départementales
liées à l'allocation RSA
ont augmenté de **+57%** de-
puis la création du RSA
en 2009.

CONSTRUIRE DES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE COHÉRENTS ET DYNAMIQUES, ADAPTÉS AUX PUBLICS ET À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les signataires s'engagent à valoriser l'objectif de retour à l'emploi, dans une approche globale de la situation des personnes. Ils s'accordent autour de fondamentaux, au vu de leurs compétences et expériences respectives, nécessaires à la réussite d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les parcours d'insertion sont articulés autour d'objectifs et d'étapes permettant d'avancer vers une autonomie économique et une insertion dans la vie sociale.

Pour des parcours d'insertion qui mobilisent souvent le concours de différentes structures autour du référent unique, le bon enchaînement de ces différentes étapes constitue l'un des facteurs clé de succès vers le retour à l'emploi des personnes suivies.

L'ensemble des partenaires souhaite conjuguer ses efforts pour sécuriser les parcours d'insertion des personnes accompagnées, afin de répondre à un triple enjeu :

- ▶ Un enjeu de continuité des parcours prévenant toute rupture dans la prise en charge comme dans l'accompagnement délivré.
- ▶ Un enjeu de fluidité dans le passage de relais (entrées et sortie de séquences d'évaluation du projet, d'accès à la formation, d'accompagnement professionnel, d'accès à l'emploi dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique...) afin de capitaliser les acquis des précédentes étapes (transmission d'information entre les référents et en lien avec l'usager, formalisation des compétences acquises...).
- ▶ Un enjeu de réactivité dans la mobilisation des différentes offres de services et dans les réorientations opérées.

1. UNE APPROCHE DES PARCOURS D'INSERTION CENTRÉE SUR L'ALLOCATAIRE :

A. S'APPUYER SUR LES POTENTIALITÉS ET LE POUVOIR D'AGIR

Les signataires favorisent une approche à partir des ressources et des compétences des personnes. L'objectif qu'ils se donnent est de travailler à partir du projet de chacun, et non pas d'un dispositif ou d'un statut particulier. Pour cela, il faut repenser le déroulement des parcours, notamment pour éviter un suivi dit linéaire, avec un parcours perçu comme nécessitant une levée de certains freins comme préalable à toute employabilité de la personne. Le demandeur d'emploi n'est plus perçu en termes de « freins », il doit être accompagné pour révéler son potentiel.

La valorisation des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, avec l'appui de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment, et non pas la seule valorisation des diplômes, est un levier de retour vers l'emploi pour les personnes. La remobilisation passe aussi par la réactivation des capacités cognitives des personnes suivies, qui vont stimuler un retour de la confiance en soi, en particulier pour réactiver la capacité à apprendre (développement de formations « apprendre à apprendre »).



Différentes méthodes de médiation active vers l'emploi mobilisent les potentiels et favorisent le contact avec l'entreprise.

Certains partenaires ont recours à différentes méthodes : méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes d'emploi), permettant un travail directement avec les entreprises, qui est axé sur le recensement factuel de leurs besoins, et non sur un profil type de personne. Elle évite ainsi les écueils des représentations et stéréotypes qui peuvent parfois toucher certains publics et s'inscrit dans une démarche concrète et de mise en réseau entre les publics et les entreprises.

Plusieurs structures d'insertion par l'activité économique du territoire se sont engagées dans l'expérimentation SEVE (Structure d'insertion Entreprises Vers l'Emploi). Elles ont profondément retravaillé leur organisation interne pour développer les relations avec les entreprises de leur territoire et faciliter l'insertion professionnelle des salariés en insertion.



Développer le pouvoir d'agir, une pratique innovante

Le Département propose aux travailleurs sociaux des maisons des solidarités du Conseil départemental des formations au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. D'après Yann Le Bossé (1), Psychologue canadien, « le développement du pouvoir d'agir est un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches, ou le collectif auquel elles s'identifient. »

Ces formations ont pour objectif de :

- Réfléchir et analyser ses pratiques d'intervention actuelles, sa posture d'accompagnement, en s'ouvrant à d'autres façons de raisonner et donc de faire.
- Engager une réflexion sur l'intégration de l'approche dans les différentes modalités d'accompagnement et projets en cours, avec les différents acteurs concernés.

L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs peut être un atout pour développer des pratiques innovantes.

(1) Yann Le Bossé est professeur titulaire au département des Fondements et pratiques en éducation de l'université Laval à Québec. Il y dirige le laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Depuis 17 ans, ses travaux sont exclusivement consacrés à l'approfondissement de l'ensemble des questions théoriques, empiriques et pratiques reliées au phénomène de « l'empowerment ».

B. PROPOSER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DES PUBLICS

Le profil des allocataires du RSA et des publics en insertion est hétérogène. L'offre d'accompagnement développée doit permettre de prendre en compte les spécificités de chacun pour proposer un accompagnement adapté comme en témoigne la diversité de l'offre d'accompagnement en direction par exemple des cadres ou allocataires diplômés, des artistes plasticiens ou du spectacle vivant, des agriculteurs, des gens du voyage non-sédentarisés, sans que cette liste soit exhaustive.



668 ressortissants MSA sont allocataires du RSA :

251 agriculteurs et

417 salariés agricoles

Source MSA



PROJET PHARE

► SOUTIEN AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE



Solidarité Paysanne ADDAD, est une association soutenue par le Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion. Elle propose un appui technique et juridique aux exploitants agricoles rencontrant des difficultés. Elle intervient à la demande et en lien avec les services agriculture ou insertion du département, sur l'ensemble du territoire, sur place ou à proximité du domicile de l'exploitant. Elle réalise un audit sur la situation économique et financière de l'exploitation agricole et propose un plan d'action. Son intervention contribue au soutien humain et psychologique des agriculteurs dans des situations extrêmement dégradées et le plus souvent dans un contexte de détresse et d'isolement.

L'ADAD accompagne l'exploitant dans la négociation avec les créanciers et dans les engagements attendus et les échéanciers fixés par les Tribunaux.

Un accord cadre départemental avec la MSA est en cours d'élaboration afin d'améliorer le suivi des agriculteurs en difficultés. Le Département et la MSA souhaitent formaliser leur coopération au travers de cet accord qui permettra de définir leurs objectifs communs envers les agriculteurs en situation de fragilité, afin de rendre un service public de qualité et déployer une politique sociale cohérente sur l'ensemble du territoire. La MSA et le Département s'engagent en conséquence à approfondir leur connaissance du territoire départemental et infra départemental en partageant leurs données et diagnostics territoriaux. Les deux institutions souhaitent renforcer leur connaissance mutuelle des services et de leurs dispositifs afin de mieux accompagner et orienter les publics, et pouvoir élaborer des actions communes, à l'échelle des territoires, autour de problématiques repérées conjointement.

2. L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS POUR APPRÉHENDER LES PROBLÉMATIQUES DE MANIÈRE GLOBALE

Une bonne articulation entre les acteurs passe par une interconnaissance des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, pour tendre vers une culture commune de l'approche de l'insertion en Haute-Garonne. Le Département et ses partenaires s'engagent à agir sur leur connaissance mutuelle et à mieux articuler leurs actions afin de faciliter leur coordination et donc la fluidité et la réactivité de leurs interventions. Pour se faire, les signataires s'engagent :

- ▶ A développer des actions visant à faciliter les échanges de bonnes pratiques et les rencontres entre professionnels
- ▶ A créer et diffuser des outils et supports de communication permettant de faire connaître aux publics l'offre respective de chacun des signataires
- ▶ A faciliter des journées d'immersion des professionnels auprès des partenaires, à développer des formations communes aux professionnels

Un travail en synergie entre les partenaires permet également une co-construction des parcours où chacun peut prendre sa place, sans que les différents dispositifs d'accompagnement ne se retrouvent en concurrence. Plusieurs articulations ont été mises en place entre le Département et les différents partenaires pour assurer la continuité des parcours, sans double accompagnement.

Ainsi, par exemple, un travail est mené avec Toulouse Métropole, dans le cadre du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), signé le 12 juin 2015, aux côtés de l'Etat, du SICOVAL, de Pôle Emploi, de Cap Emploi, de la Mission Locale de Toulouse et de Toulouse Métropole Emploi. Les partenaires participent à l'instance technique du PLIE et articulent leurs actions autour des situations individuelles, notamment pour éviter des financements croisés dans le cadre des dispositifs soutenus par le Fonds Social Européen (FSE). De même, sur le volet sécurisation des parcours de formation, le Département participe aux Comités Passerelles (COPASS) animés par la Région, aux côtés de Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission locale, le CIDFF et les organismes de formation, afin de s'assurer de la poursuite des parcours des stagiaires des actions de formation pré-qualifiantes aux formations qualifiantes dans le cadre de leur projet professionnel.

Le protocole national ADF – DGEFP – Pôle Emploi, signé le 5 avril 2019, prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'une collaboration élargie à l'ensemble des demandeurs d'emploi rencontrant des freins multiples, au-delà des seuls bénéficiaires du RSA. L'accompagnement global Pôle Emploi – Conseil départemental est un autre exemple du travail mené en synergie.

Une convention a été signée en ce sens, entre Pôle Emploi et le Conseil Départemental sur la période 2015-2018, puis renouvelée début 2019 pour une période de 3 ans.



CHIFFRES CLÉS

En 2018,
1792 demandeurs d'emploi ont été accompagnés de manière intensive dans le dispositif d'accompagnement global de Pôle Emploi, dont **667 allocataires du RSA**, avec un taux de sortie en emploi de 36% et 5% d'entrées en formation.

Source : données Pôle Emploi



PROJET PHARE

► L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN HAUTE-GARONNE



Pôle Emploi et le Département s'engagent à mettre en œuvre un accompagnement global des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés professionnelles et pour lesquels il est nécessaire de mobiliser à la fois les compétences en accompagnement social du Département et les compétences en accompagnement professionnel de Pôle Emploi.

L'accompagnement global est un accompagnement conjoint, mis en place depuis 2015. Il permet un double suivi des publics, à la fois sur le volet social et le volet professionnel. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, présentant des besoins à la fois en termes de suivi professionnel, mais aussi un accompagnement social, et il est ouvert aux allocataires du RSA s'ils ne sont pas déjà suivis dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

15 conseillers dédiés entièrement à l'accompagnement global suivent actuellement les

bénéficiaires, et ceux-ci peuvent s'appuyer sur le réseau des 350 assistantes sociales de polyvalence du Département, qui interviennent dans les Maisons des Solidarités du Conseil départemental.

L'accompagnement global depuis quatre ans connaît un succès grandissant car il apporte un temps d'écoute, et permet aux publics d'aborder les différentes problématiques (mobilité, accès aux modes de garde, logement...) qui se superposent à la problématique initiale de la recherche d'emploi. Ce suivi « sur mesure » apporte une vraie plus-value et un soutien renforcé pour les personnes qui en ont besoin. Pôle Emploi prévoit en conséquence de poursuivre la montée en charge sur cet accompagnement, avec l'appui du Département.



► LES JOURNÉES D'IMMERSION DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PÔLE EMPLOI

Afin de favoriser l'interconnaissance, dans le cadre du déploiement de l'accompagnement global, des journées d'immersion des professionnels ont été organisées en 2018. Ces moments de rencontre ont permis à chacun de s'approprier le rôle et les missions de son interlocuteur. Ces temps d'échanges sont particulièrement importants dans le cadre de type d'accompagnement, faisant intervenir à la fois des conseillers de Pôle Emploi, dédiés à l'accompagnement global, et des assistantes sociales des Maisons des Solidarités.

Le Département, a ainsi pu présenter son Programme Départemental d'Insertion, rappeler les missions et coordonnées des Maisons des Solidarités, et partager ses supports de communication. Pôle Emploi partage également les informations sur son action, les coordonnées détaillées des agences du Département, et également ses supports de communication.

SANDRINE HAVARD, ASSISTANTE SOCIALE À LA MAISON DES SOLIDARITÉS DE MURET.

« Ce temps d'immersion a permis de renforcer nos liens de partenariat avec Pôle Emploi. Visualiser l'accueil offert par Pôle Emploi et comprendre leurs différentes offres de service a enrichi nos échanges avec l'utilisateur du service social autour de la question de l'insertion professionnelle.

L'amélioration du lien partenarial a de toute évidence un écho positif sur l'accompagnement de l'utilisateur dans le cadre de l'Accompagnement Global. Lors d'une orientation sur ce dispositif nous pouvons ainsi décrire la future prise en charge avec précision, assurer l'utilisateur d'un lien régulier physique ou téléphonique ».

BARBARA PELISSIER, CONSEILLÈRE EN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AU PÔLE EMPLOI DE TOULOUSE JOLIMONT.

« Cette immersion m'a permis de connaître l'organisation d'une Maison des Solidarités et les domaines d'interventions des assistants sociaux et ainsi faire le lien avec mon activité de conseiller en accompagnement global. Cela m'a permis de créer du lien partenarial avec certaines assistantes sociales en contact avec les demandeurs d'emploi que j'accompagne au service de leur insertion professionnelle. Mon souhait aujourd'hui est de franchir une nouvelle étape dans notre partenariat par la mise en place d'actions communes (par exemple : entretien tripartite en début et fin d'accompagnement, ...) ».

Le Département est également associé à l'ensemble des actions et instances de concertation mises en place sur le territoire par la Direction de l'Emploi et de la Formation de la Région Occitanie.

En tant que membre de droit du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le Département participe à l'élaboration du plan d'actions permettant aux structures de délivrer un premier niveau d'information sur l'orientation, la formation, les métiers et bénéficie de l'ensemble des informations et actions mises en œuvre dans ce cadre. Reconnu comme prescripteur habilité du Programme Régional de Formation, le Département est présent, à travers ses agents territoriaux d'insertion et/ou ses prestataires, lors des Comités Passerelle

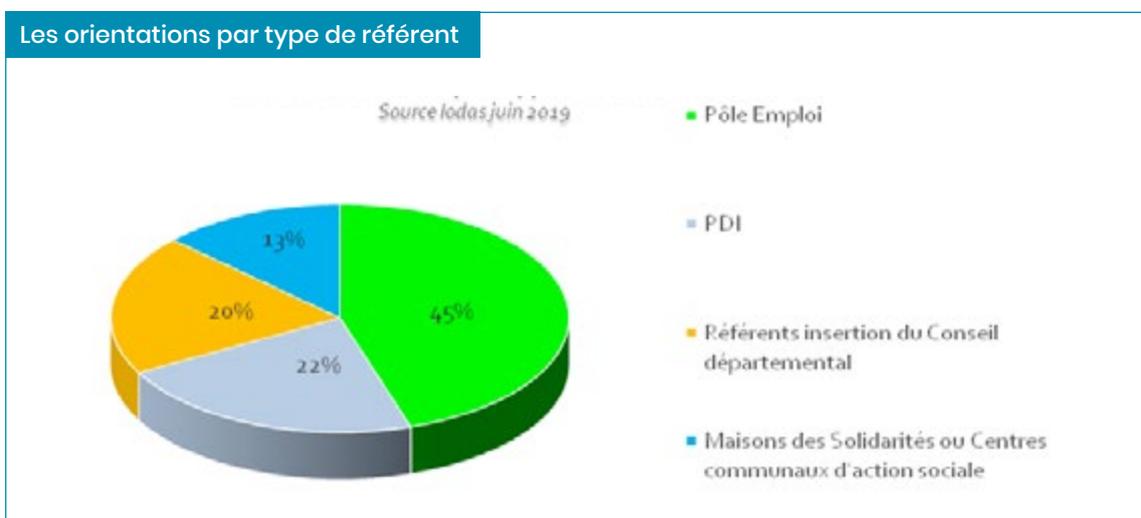
(CO'PASS). Ces derniers, animés par la Région Occitanie aux côtés de Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission locale, le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles), et les organismes de formation, contribue à la sécurisation des parcours des stagiaires, des actions de formation pré-qualifiantes aux formations qualifiantes, dans le cadre de leur projet professionnel.

3. LA PLACE ESSENTIELLE DU « RÉFÉRENT UNIQUE »

Le Département désigne, pour chaque allocataire, un « référent » RSA pour assurer le suivi et la cohérence du parcours d'insertion sociale et professionnelle.

La désignation du référent se fait selon le degré d'autonomie de l'allocataire et de sa disponibilité pour accéder à l'emploi :

- ▶ Un conseiller Pôle Emploi est désigné référent pour les publics les plus autonomes et directement concernés par une recherche d'emploi, car immédiatement disponibles.
- ▶ Les prestataires du Programme Départemental d'Insertion (PDI), notamment ceux d'ActiPro sont désignés référents pour les publics ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu, qui passe par un premier travail sur la définition du projet professionnel, et le recours à des formations courtes dans le cadre d'une remise à niveau des qualifications éventuelles.
- ▶ Les Agents Territoriaux d'Insertion du Conseil départemental, sont désignés référents pour les publics au statut de travailleurs indépendants, ou pour les publics en situation de formation ou de reprise d'études courtes.
- ▶ Les Maisons des Solidarités du Département ainsi que certains CCAS sont désignés référents des publics pour lesquels il existe prioritairement un besoin d'accompagnement social ou médico-social.



CHIFFRE CLÉ

71% de bénéficiaires du RSA orientés vers un référent

Source Iodas - données de juin 2019

Les signataires ont à cœur de développer une approche globale des situations. Pour cela, le rôle du référent est important. Celui-ci inscrit son travail dans une logique intégrée qui tient compte de la dynamique partenariale. C'est le référent qui est chargé de coordonner les interventions des différents partenaires, dans le souci de la plus grande lisibilité possible pour l'allocataire.

Il existe un enjeu fort autour de la question de l'orientation rapide et adaptée aux profils des allocataires RSA¹. En Haute-Garonne, le délai moyen d'orientation vers un référent après une demande de RSA est de 90 jours (la moyenne nationale se situe à 94 jours).

¹La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté préconise un raccourcissement des délais d'orientation. La Haute-Garonne est « territoire expérimentateur » - voir encadré p.18

Pour répondre à ce nouvel enjeu, les partenaires du Pacte qui sont en première ligne sur la question de l'orientation, sont le Département, la CAF, le Pôle Emploi, et la MSA. Ils s'entendent pour assurer une mise en accompagnement rapide. Cette entente passe notamment par un travail sur les flux informatiques permettant d'optimiser les échanges d'informations entre les institutions.

Les signataires engagent un travail pour renforcer l'exploitation de ces flux pour permettre la mise à jour la plus réactive de la situation des personnes et conforter ainsi la place de chacun des acteurs dans l'accompagnement des allocataires RSA. Faciliter la fluidité des parcours passe donc indéniablement par l'optimisation du croisement des informations entre les différents acteurs, dans le respect des règles de gestion des données personnelles définies par la CNIL et le RGPD, et par l'automatisation de l'orientation pour certains types de profils, afin de gagner en rapidité et réduire le délai moyen entre la demande de RSA et l'orientation effective vers un référent.

L'optimisation de ces échanges de données informatiques est un enjeu majeur. Le Département travaille à la réduction des délais d'orientation, avec un objectif d'orientation dans le mois pour les allocataires. Le croisement des données est un moyen de s'assurer de la continuité des parcours, par exemple pour les publics déjà engagés dans un parcours d'accompagnement avec Pôle Emploi au moment de leur demande de RSA, afin d'éviter un double accompagnement.

Il reste nécessaire de proposer des alternatives complémentaires à l'orientation informatisée et automatisée des publics. Concevoir l'orientation dans le cadre d'une rencontre avec un professionnel est un besoin pour certains allocataires du RSA.

Afin de permettre une orientation plus rapide des allocataires du RSA, le Département a expérimenté et va déployer sur l'ensemble du territoire départemental des « Kiosques Insertion » dans ses Maisons des Solidarités.

Cette offre de service s'appuie sur une démarche concertée entre partenaires, en proximité du public sur le territoire, pour créer une dynamique efficiente et mobilisatrice des allocataires, alors véritablement acteurs de l'accompagnement et du choix du référent qui leur est proposé.

Le Département invite les allocataires et met l'accent sur le dialogue et la convivialité, en proposant un espace d'accueil dédié, le temps du kiosque. Le Département a également pu expérimenter des actions de phoning, réalisées auprès des personnes invitées, afin de prendre un premier contact en amont du kiosque. Les retours sur le phoning sont également positifs. Ce contact humain, l'accompagnement de l'invitation au kiosque permettent une meilleure compréhension et appropriation de l'offre qui leur est faite. A l'occasion du bilan des premières expérimentations, il ressort une forte implication des allocataires du RSA, et une mobilisation facilitée dans le démarrage de leur parcours d'insertion parce qu'ils ont eu le choix de leur accompagnement. Les partenaires quant à eux, constatent que la mobilisation des publics est réelle et notable, dans la continuité du parcours.



CHIFFRES CLÉS

1278 bénéficiaires du RSA
invités à participer aux
premiers kiosques insertion,
391 personnes orientées
depuis début 2019 grâce aux
kiosques insertion

TÉMOIGNAGE

« Le RSA m'a permis de rebondir »

Xavier Larroque, 42 ans,
Créateur d'entreprise dans
le domaine de l'audiovisuel



Dans une première vie, Xavier Larroque, 42 ans, a produit des documentaires pour la télévision publique vénézuélienne. C'est en 2004, que ce Toulonnais d'origine, autodidacte dans l'audiovisuel, part à l'aventure. « Parce que j'étais amoureux de l'Amérique latine et que j'ai toujours voulu faire des films », dit-il. Là-bas, il monte une maison de production, enchaîne les reportages. En 2013, fin du rêve : la situation politique, devenue trop instable, le pousse à rentrer. Il choisit Toulouse. « Je suis reparti de zéro, je me suis inscrit à la Caf et j'ai commencé à toucher le RSA. Mais je n'ai jamais envisagé cette situation comme durable. Pour moi, c'était un moyen de rebondir ». Trois mois plus tard, il crée l'association Le Studio Français pour faire de l'éducation à l'image. Son projet et sa détermination font mouche. Un réseau de partenaires se monte : le Conseil départemental, la Région, la Ville, la Drac. Puis, il y a quelques mois, il est contacté par l'Unité Culture de l'UCRM (1), qui accompagne les projets dans le domaine artistique. « Xavier était porteur d'une vraie dynamique, de savoir-faire et d'un projet déjà très abouti, note Pascal Cabero, formateur. Nous lui avons juste proposé des outils pour l'aider à retrouver une autonomie financière. » Un CUI-CAE (2) lui permet alors de sortir du RSA et de se verser un « vrai » salaire. Depuis, les missions s'enchaînent, auprès des jeunes d'Empalot, des Izards, dans un Ehpad du Tarn. Et de nouveaux objectifs émergent, notamment celui de créer de l'emploi. Plusieurs vies, on vous dit !

(1) Union Cépière Robert Monnier

(2) Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi

Source : Haute-Garonne magazine n°139-septembre/octobre 2016



Les Kiosques insertion pour les bénéficiaires du RSA

Pour donner toutes les chances aux allocataires du RSA de retrouver une activité, il est essentiel de mettre en place un accompagnement le plus personnalisé possible. C'est tout l'enjeu et la raison d'être des « Kiosques Insertion », expérimentés depuis début 2019 dans les Maisons des Solidarités des Minimes, de Bagatelle et de Muret. Au total 1278 bénéficiaires du RSA, qui n'avaient pas de référent pour les accompagner dans leur parcours d'insertion, ont été invités à venir rencontrer, de façon informelle, des professionnelles de la MDS et des partenaires du territoire tels que Pôle Emploi ou ActiPro, prestataire du Conseil départemental chargé d'accompagner les allocataires dans leur parcours d'accès à l'emploi.

Vers un retour à l'emploi

« Cela nous permet de leur présenter le dispositif RSA et, surtout, de commencer à identifier leurs besoins, explique Martine Darbas, agent territorial d'insertion. Ont-ils besoin d'un accompagnement vers l'emploi, dans des démarches administratives, d'une garde d'enfant, d'un logement, ou de tout cela en même temps ? L'objectif est qu'ils repartent avec un rendez-vous avec le référent choisi qui sera le plus à même de les accompagner vers un retour à l'emploi, et s'appuiera pour cela sur les potentialités, les compétences et les ressources de la personne. Un jeune homme de 25 ans, au RSA depuis six mois, s'est ainsi vu proposer, suite à sa venue au kiosque, une rencontre avec un potentiel employeur, dans le cadre de ce premier contact avec son référent. « Cela va nous permettre de mieux cerner son profil et ainsi l'aider à trouver sa voie », explique Patrick Peries, coordonnateur à Vidéo 34, un organisme de formation et d'insertion professionnelle, partenaire de l'opération.



Kiosque insertion à la Maison des Solidarités de Muret, juin 2019



La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : deux territoires démonstrateurs en Haute-Garonne : le Conseil départemental et Toulouse Métropole

Le département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole se sont engagés aux côtés de l'Etat à renforcer le combat contre la précarité en signant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021. La Haute-Garonne a été désignée comme territoire démonstrateur et à ce titre le Conseil départemental et Toulouse Métropole ont respectivement contractualisé avec l'Etat.

Dans la convention signée avec l'Etat le 29 mars 2019, le Conseil départemental s'engage en particulier à :

- Renforcer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ;
- Mieux repérer et prendre en charge les enfants et les familles à la rue
- Renforcer le «premier accueil social de proximité» grâce notamment à une nouvelle territorialisation de l'action sociale avec 30 Maisons des solidarités (MDS) sur le territoire et en expérimentant la mise en place de « référents de parcours » pour l'accompagnement des publics ;
- Simplifier le parcours des allocataires du RSA et renforcer leur accompagnement

En complément, l'Etat soutient plusieurs projets à l'initiative du département, qui permettront notamment de renforcer la mixité sociale dans les collèges, de développer la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ou de déployer les actions de la Maison départementale des adolescents sur le territoire.

Sur le volet de l'orientation des allocataires du RSA vers un référent, des engagements sont pris afin de déployer progressivement l'automatisme des orientations au plus proche de la date de l'ouverture de droits. De plus, le Conseil départemental s'engage à déployer sur les territoires, en proximité, des espaces de rencontre (« Kiosques Insertion ») permettant, au-delà de l'orientation vers un référent, de valoriser toute l'offre du Programme Départemental d'Insertion et de ses partenaires, que les personnes vont pouvoir mobiliser. Par ailleurs, déjà engagé depuis de très nombreuses années dans le déploiement d'une offre de service s'inscrivant dans la garantie d'activité (ACTIPRO RSA, accès à l'emploi des Allocataires du RSA diplômés), le Conseil départemental de la Haute-Garonne a prévu dans sa convention avec l'Etat le renforcement en volume de ces prestations.

Ces actions s'articulent également avec l'action « SAS Emploi » développée par Toulouse Métropole dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, notamment sur le volet emploi.

Cette action, démarrée début septembre 2019, vise à apporter une aide inconditionnelle pour toute personne en recherche d'emploi, donner un 1er niveau d'information sur l'emploi, aider les personnes à s'engager dans une démarche constructive d'accès à un emploi, rompre l'isolement des personnes et favoriser l'autonomie dans les recherches d'emploi

Le « SAS Emploi » a une fonction de « tremplin vers l'emploi », il est un soutien opérationnel autour de 4 actions : accès à l'outil numérique, élaboration d'un projet professionnel et valorisation des compétences, codes de l'emploi, transition de vie.

CONSOLIDER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

L'accès à un emploi stable est la première préoccupation des allocataires à l'entrée dans le dispositif. Pour cela, les signataires s'engagent sur un socle commun de fondamentaux dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, afin de s'adapter aux nouvelles contraintes et aux nouveaux usages, déconstruire les représentations et permettre à chacun de suivre un parcours adapté à ses besoins. L'ambition de l'accès à l'emploi pour tous, confortée par le renouvellement du Pacte, s'appuie à la fois sur les outils construits par le Département, sur ceux de ses partenaires, et sur ceux qu'ils développeront ensemble.

1. L'ACCÈS À L'EMPLOI

A. DES FONDAMENTAUX PARTAGÉS POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

• Renforcer le lien avec les employeurs

Les signataires du Pacte s'emploient à privilégier les rencontres qui mettent en lien les employeurs et demandeurs d'emploi, sur un territoire donné. Le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises se travaille à plusieurs niveaux.

Des événements de grande envergure, comme le salon TAF (Travail, Avenir, Formation) à Toulouse, organisé par la Région Occitanie depuis 2017, en partenariat avec Toulouse Métropole et Pôle emploi, permet de mettre en lien direct les entreprises du territoire à la recherche de personnes qualifiées ou en formation avec les demandeurs d'emploi. Cet événement majeur du Département est complété par des initiatives locales de plus petite taille, des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi qui se font dans une approche territoriale et en proximité. Ainsi, la Maison de l'Orientation et l'Unité territoriale 31 de la Région organisent régulièrement des manifestations de type « Image des Métiers », ouvertes à tous les publics, afin de promouvoir les filières porteuses d'emploi et faire connaître les formations existantes sur le territoire.

Souvent réalisé à l'échelon intercommunal, un diagnostic des besoins en recrutement du territoire permet d'organiser ces rencontres à plus petite échelle avec les demandeurs d'emploi locaux présentant les qualifications requises, et ainsi de faire se rencontrer les acteurs en fonction des besoins réels du territoire. Il s'agit d'une approche sur mesure qui permet d'agir en proximité, à l'heure où se pose souvent pour les personnes la question des déplacements et de la mobilité, en plus de leur recherche d'emploi.

Multiplier les outils de mise en relation des personnes accompagnées avec les entreprises et les employeurs est un objectif commun des signataires, ces derniers constituant les meilleurs garants d'une insertion professionnelle réussie.

• Permettre aux demandeurs d'emploi de travailler sur leur réseau

Le travail de mise en réseau entre demandeurs d'emploi et employeurs est un axe fondamental. En effet beaucoup de publics sont pénalisés par un manque de réseau qui leur porte préjudice en les privant d'une partie du marché de l'emploi, notamment les emplois dits « cachés ». L'échelon intercommunal est l'échelon pertinent pour déterminer les secteurs en tension sur un territoire, ainsi que le volume d'emplois non pourvus. La mise en place d'une collaboration avec les entreprises est un atout pour être au plus proche du territoire, et répondre à leurs spécificités pour faire du « sur mesure ».

Pôle Emploi mobilise également le dispositif des emplois francs. Créés par le Gouvernement, les emplois francs permettent aux entreprises qui embauchent des demandeurs d'emploi résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville concernés par le dispositif, d'avoir des aides financières (jusqu'à 15 000€ sur 3 ans pour une embauche en CDI). Il s'agit d'un véritable levier qui facilite l'accès à l'emploi pour ces personnes tout en permettant aux entreprises de recruter à moindre coût. Les Conseillers entreprise de Pôle Emploi œuvrent pour faire connaître les emplois francs aux entreprises.



PROJET PHARE

► PUBLICS DIPLÔMÉS, UN PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI



Ce dispositif, mis en place depuis 2011, fait suite au constat partagé entre le Pôle Emploi et le Département d'un nombre croissant de demandeurs d'emploi cadres bénéficiaires du RSA et rencontrant des difficultés particulières dans leur recherche d'emploi.

Le Département a mis en place une prestation spécifique dans son Programme Départemental d'insertion, le « Dispositif Diplômés », afin de permettre à ce public de

bénéficier d'un accompagnement individuel et dynamique en vue d'un accès à l'emploi, en relation avec le diplôme de la personne. Celui-ci s'adresse à toute personne ayant un diplôme de l'enseignement supérieur jeunes de niveau master 1 minimum, et cadres expérimentés avec ou sans master. Pôle Emploi agit en amont pour identifier les personnes pouvant potentiellement intégrer le dispositif.



ZOOM

L'accompagnement dans l'insertion professionnelle des travailleurs porteurs de handicap

Des acteurs institutionnels sont déjà mobilisés sur la question du handicap. Ainsi Pôle emploi facilite d'ores et déjà l'obtention de rendez-vous, prévoit des entretiens plus fréquents, développe des portails numériques (ex : « emploi store : www.emploi-store.fr ») pour les publics les moins autonomes. On peut également souligner une facilitation des démarches en ligne, en réponse à l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité. Un réseau de référents « travailleurs handicapés » a été créé en lien avec Pôle Emploi avec une présence sur les bassins de vie. Il est composé de 23 référents « travailleurs handicapés » sur les 212 conseillers que compte le territoire. Mais l'accompagnement dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire et protégé reste un enjeu pour le Département.



Mise en situation professionnelle (MISPE), emploi accompagné et travailleurs handicapés

Sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Commission de droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se prononce sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'orientation professionnelle (vers le marché du travail, le milieu protégé ou une formation professionnelle en centre de rééducation professionnelle). Les acteurs du Service Public de l'Emploi sont partie prenante dans le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de (MDPH). Les conseillers emploi sont en lien presque quotidien avec les référentes d'insertion professionnelle (RIP) de la MDPH.

Les différentes procédures définies en collaboration ainsi que les « circuits courts » mis en place au sein de la MDPH permettent de présenter les propositions en lien avec l'emploi, l'insertion, la formation à la CDAPH dans des délais de traitement de la demande très restreints.

Les RIP de la MDPH 31 ont également mis en place une procédure spécifique afin de répondre aux demandes des personnes mais également pour proposer directement cette mesure à des demandeurs d'emploi qui s'interrogeaient sur leur projet d'emploi en milieu protégé (100 personnes concernées en 2018).

L'emploi accompagné a été déployé sur la Haute-Garonne et au 31 décembre 2018, on recensait déjà plus de 60 bénéficiaires sur le territoire. Le dispositif est porté par 5 organismes : l'ASEI, l'ARSEEA, l'APF Handicap, l'YMCA et l'UNION CEPIERE ROBERT MONNIER. Ainsi, ces partenaires ont vocation à couvrir l'ensemble du Département et à assurer l'accompagnement d'un large public, car il n'a pas été retenu de critères d'âge ou de handicap dans les notifications de la CDAPH. De même, leurs connaissances et expériences tant dans l'emploi en milieu ordinaire, dans l'emploi protégé que dans la formation pour adultes assurent un large spectre d'intervention. Au 31 décembre 2018, plus de 80 personnes étaient accompagnées en file active par ce dispositif qui dispose de 60 places au total.





Des rencontres avec les employeurs sur les territoires

Mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire permet de proposer des opportunités de travail aux demandeurs d'emploi près de chez eux. Les intercommunalités du Sicoval et du Muretain proposent par exemple régulièrement des actions autour de l'emploi, en démarchant les entreprises du secteur qui recrutent d'une part, et les personnes identifiées comme pouvant correspondre, d'autre part. Ces actions à petite échelle, dites « job dating », permettent aux employeurs et futurs employés de se rencontrer et d'échanger.

Pôle Emploi aide les entreprises à recruter dans les secteurs en tension



De son côté, Pôle Emploi se mobilise dans la durée à travers l'opération #VersUnMétier pour accompagner les entreprises en difficultés de recrutement en leur proposant des solutions adaptées. Cette opération affiche une programmation d'actions coordonnées, visibles à l'externe et efficaces sur le plan opérationnel, afin de réduire de manière concrète les tensions sur le marché du travail.

#VersUnMétier, c'est 4 actions par agence et par mois autour d'un ou des métiers en tension du bassin d'emploi.

Ces actions, centrées sur la rencontre concrète de demandeurs d'emploi et de professionnels (recruteurs, fédérations professionnelles, organismes de formations...), peuvent revêtir différentes formes :

- Une présentation des métiers afin de les faire connaître, de travailler sur leur attractivité et si besoin de « casser » certaines représentations que s'en font les demandeurs d'emploi ;
- Des opérations de recrutement permettant de proposer les offres d'emploi aux candidats et organisant une rencontre directe avec les recruteurs.
- Des ateliers visant à présenter les actions de formation qui permettront de développer les compétences attendues sur le secteur.

Dans chaque agence, les conseillers Pôle Emploi sont également en lien avec les entreprises et connaissent leurs besoins et prévisions de recrutement. Le conseiller peut alors promouvoir le profil des candidats en mettant en avant ses atouts.



TÉMOIGNAGE

« En quelques
mois, j'ai
décroché un
CDI ! »

Marie-Stéphanie Hoarau,
26 ans, jeune diplômée
bénéficiaire du « Dispositif
Diplômés » du Département



Marie-Stéphanie Hoarau, 26 ans, a toujours voulu devenir avocate. Son Master 2 en droit privé « contrats et responsabilité des professionnels » en poche, elle se lance alors, en 2013, dans une « prépa » au sein de l'IEJ (Institut d'études judiciaires) de Toulouse. Mais sa situation financière est compliquée. « La première année, j'ai travaillé en parallèle en tant que téléconseillère, dit-elle. Puis, je me suis inscrite à Pôle Emploi, et une fois mes droits épuisés, j'ai commencé à toucher le RSA. » Octobre 2015, elle passe le concours, mais échoue. Il faut se remettre en selle... Elle est alors contactée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de son suivi, qui lui propose de bénéficier du Dispositif Diplômés, soit un accompagnement spécifique et personnalisé vers l'emploi pour les profils comme le sien. Elle l'intègre fin janvier 2016. « À partir de là, tout s'est enchaîné, dit-elle. J'ai été suivie par un conseiller de Praxis(1), qui m'a aidée à étudier les pistes d'insertion les plus favorables. Très vite, j'ai décroché un poste en contrat aidé (CUI-CAE(2)), au sein du CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) de la Haute-Garonne. Une aubaine pour moi : d'abord j'ai pu étayer mes compétences et échanger avec des professionnels du droit. Ensuite, ce contrat m'a apporté une sécurité financière, tout en m'inscrivant dans une dynamique. » Une spirale positive qui l'amène, à peine trois mois plus tard, à décrocher un nouvel entretien, cette fois pour un CDI, dans une société de Conseil en gestion de patrimoine. De quoi muscler encore son CV et se projeter pour de bon dans la vie professionnelle...

(1) Société de conseil et formation spécialisée en ressources humaines(2) Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Source : Haute-Garonne magazine n°139-septembre/octobre 2016

• Lutter contre les stéréotypes et faire connaître les métiers

Les signataires s'engagent à lutter contre les stéréotypes et à sortir des représentations ou a priori, du côté des demandeurs d'emploi, comme du côté des employeurs. Ils s'engagent notamment à développer tout type d'actions innovantes en ce sens. Il s'agit à la fois de lutter contre les représentations qui sont faites de certains métiers, mais aussi de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à certains métiers traditionnellement perçus comme « féminins » ou « masculins ».

En matière d'orientation des publics, notamment vers les métiers qui recrutent, la Région est compétente et pilote le Service Public régional de l'Orientation (SPRO). Elle organise avec ses partenaires des actions destinées à la promotion des métiers et des emplois sur le territoire. Ce plan d'action, en lien avec les partenaires économiques et les opérateurs de formation, vise à :

- promouvoir les métiers en tension ou émergents du département,
- informer sur les réalités et gestes professionnels,
- favoriser la mixité auprès de tous les publics, notamment dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité femmes-hommes de la Région, qui s'est engagée dans un plan d'action ambitieux dont l'un des objectifs est de s'investir pour une plus grande mixité dans les métiers et dans les filières de formation pour un égal accès des femmes et des hommes à l'emploi.



Le salon Travail Avenir Formation

Piloté par la région Occitanie, en partenariat avec Toulouse Métropole, Pôle Emploi, les Missions Locales et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) : le **salon annuel « Travail Avenir Formation », ou « TAF »** est le rendez-vous annuel d'information et d'orientation des publics en matière d'insertion, de formation, et d'emploi. Il permet d'accueillir et d'informer tous les publics, de délivrer des services autour de l'orientation professionnelle, de valoriser la formation, l'alternance, la validation des acquis de l'expérience, de promouvoir l'égalité professionnelle femmes- hommes et de rencontrer des entreprises qui recrutent.

En 2019, ce sont 18 500 visiteurs accueillis, 411 entreprises présentes pour 4 000 postes à pourvoir, ainsi que 200 partenaires exposants (Centres de Formation en Alternance, Organismes de Formation, structures d'accueil et d'accompagnement).

Le Département collabore au salon en y accompagnant notamment des allocataires du RSA, ainsi qu'en participant aux instances de préparation, en diffusant l'information auprès de ses partenaires, notamment Acti Pro, et en étant présent physiquement avec un stand.



Compétente en matière d'orientation des publics depuis les lois du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région pilote le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).



PROJET PHARE

► INDUSTRIELLES, UNE RENCONTRE AUTOUR DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE



L'objectif de cette action : renforcer l'attractivité du secteur de l'industrie et de ses métiers auprès des femmes et ainsi faciliter leur recrutement.

En effet, les entreprises industrielles ont de plus en plus de difficultés à recruter et les organismes de formation aussi. Les métiers de l'industrie restent traditionnellement perçus comme masculins. Il s'agit pourtant d'un secteur en tension pour lequel il existe de nombreuses opportunités de travail.

Ce temps d'échange, précédé d'une présentation des métiers et des pré-requis

en matière de formation, a permis aux participantes de rencontrer organismes de formation, employeurs potentiels, mais aussi des femmes travaillant déjà dans le secteur industriel, afin qu'elles partagent leur expérience.

Pour cette action, le petit format est privilégié : 14 participantes aux profils variés (jeunes suivies par la Garantie Jeunes, femmes accompagnées par ActiPro, le Pôle Emploi ou encore le PLIE), ont pu rencontrer et échanger avec les professionnels.

• Des modalités de rencontre innovantes pour bien faire connaître les métiers

Les signataires s'engagent à aider les personnes à développer leur employabilité en s'appuyant sur des interactions renforcées avec les employeurs, dans le cadre de leur parcours d'insertion. Les référents mobilisent et innovent dans les outils à leur disposition : actions de découverte de l'entreprise et ses métiers, sensibilisation aux codes des entreprises, stages en immersion, visites d'entreprises, parrainages, ou encore tutorat. Ces actions permettent d'associer les employeurs en amont, tout en remettant le demandeur d'emploi au centre, en l'aidant à se projeter concrètement dans un métier.



Appel à projet Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : les actions de parrainage

Le Conseil départemental a été choisi pour être « territoire démonstrateur » de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement. Parmi ses mesures phares, la mise en place d'une Garantie d'Activité, sous forme d'accompagnement intégrée des allocataires RSA en amont, vers et dans l'emploi. Le Département a décidé dans ce cadre de consolider le dispositif déjà opérant sur le territoire haut-garonnais, qui consiste à renforcer la capacité d'accompagnement vers l'insertion professionnelle en augmentant le nombre de publics suivis par ActiPro RSA pour la période 2019-2021, mais aussi en lançant un appel à projet pour développer l'accès à l'emploi par des actions de parrainage en entreprise. Le constat est posé que les démarches d'accès à l'emploi des allocataires du RSA sont souvent entravées par une absence de contacts directs avec le monde de l'entreprise, ainsi que de fausses représentations ou une méconnaissance des métiers. Pour des allocataires du RSA dont le projet est défini ou en cours de définition, la mise en place d'un parrainage afin de créer un lien avec le monde de l'entreprise, particulièrement dans les métiers porteurs et les secteurs en tension, est un moyen de revenir durablement vers l'emploi. Cet appel à projet est lancé à l'été 2019 par le Département.

B. UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ENTRE LES PARTENAIRES, POUR QUE CHACUN PUISSE INVESTIR UN CHAMP D'ACTION EN FONCTION DE SES COMPÉTENCES

Les signataires s'entendent pour développer de façon coordonnée leurs actions pour mettre en place un « accompagnement global » qui permet autant que possible d'éviter les superpositions d'accompagnements et de financements. L'identification de la structure qui assure la fonction principale de référent des allocataires du RSA est indispensable pour ne pas faire de doublon. Près de la moitié des 35 933 allocataires du RSA en Haute-Garonne ont comme référent Pôle Emploi. Le Département, de façon complémentaire, a développé dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) une offre pouvant intervenir tant dans le champ professionnel que dans le champ de l'accompagnement social et médico-social. Le PDI a mis en place des actions d'accès à l'emploi, particulièrement adaptées à des publics qui relèvent d'un accompagnement vers l'emploi.

• Pôle Emploi

Depuis 2013, Pôle Emploi s'est réorganisé pour adapter son offre et proposer un suivi souple et dématérialisé pour les demandeurs d'emploi autonomes, tout en se recentrant sur une offre renforcée pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. Pôle Emploi engage toute son offre de services pour accompagner les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi. Chaque demandeur d'emploi a un référent unique qui le suit pendant toute sa période d'inscription. Son référent met en place le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), dès le premier entretien. Il bénéficie alors de l'ensemble des services de Pôle Emploi et de ses partenaires.

• L'offre du Département

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI), par le biais de marchés publics ou de soutien à des associations conventionnées propose diverses modalités d'accompagnement vers l'emploi.

Le nouveau dispositif ActiPro RSA mis en place en 2018 par le Conseil départemental, avec le soutien du Fonds Social Européen, propose un accompagnement personnalisé et renforcé aux allocataires du RSA pour retrouver un emploi. Basé sur l'amélioration de la connaissance du monde de l'entreprise, le dispositif

TÉMOIGNAGE

« Chacun
a droit à
une identité
professionnelle »

Jean-Luc Douat
Coordonnateur à l'agence
3i, prestataire ActiPro du
Conseil départemental



Pour l'agence d'ingénierie sociale 3 i, implantée au centre de Toulouse, l'insertion professionnelle n'est pas un concept, mais un combat quotidien, mené aux côtés des demandeurs d'emploi. Créée en 1990, cette association loi 1901 est, entre autres, mandatée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour accompagner vers l'emploi un public d'allocataires du RSA. Jean-Luc Douat, l'un des coordonnateurs de l'équipe – constituée de dix-huit salariés – précise : « notre métier est de permettre à chacun d'accéder à une identité professionnelle, c'est-à-dire de trouver sa place sur le marché du travail ». 600 allocataires bénéficient de cette expertise, sur trois territoires de la région toulousaine : Amouroux, Pont-Vieux et Soupetard. « La première étape consiste à accueillir la personne, évaluer sa situation, repérer la problématique socioprofessionnelle afin de lever les freins éventuels à l'emploi (logement, santé, etc.), explique-t-il. Ce travail est mené en collaboration avec les Maisons des Solidarités, dont les équipes médicosociales aident à l'émergence de solutions, aussi bien au moment de l'orientation que du suivi. La deuxième étape est la mise en place rapide d'un plan d'action, qui vise un retour à l'emploi pérenne, via la mobilisation d'outils : une formation, une redynamisation, un contrat aidé par exemple. » L'agence 3 i enregistre 41 % de sorties emploi/formation. Mais le plus beau résultat n'est pas quantifiable : « On est satisfait quand on sent que l'accompagnement a provoqué un déclic, dit-il. Et que les gens commencent à s'approprier leur propre parcours ».

Source : Haute-Garonne magazine n°139-septembre/octobre 2016



• **L'offre du PLIE**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif porté par Toulouse Métropole en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Sicoval et avec le concours du Fonds Social Européen. Il a été mis en place pour répondre aux besoins et aux opportunités de son territoire d'adhésion en matière d'emploi.

Le PLIE intervient en complément des politiques publiques de l'emploi en apportant des moyens supplémentaires et en soutenant des actions. Il propose un parcours individualisé d'insertion professionnelle, avec un accompagnement régulier assuré par un interlocuteur unique, le référent, en vue d'un accès/retour à l'emploi durable ou l'acquisition d'une qualification. Il s'adresse aux habitants des 73 communes de Toulouse Métropole et du Sicoval en âge d'intégrer le marché du travail et confrontés à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités de retour à l'emploi durable : compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap... Ces personnes doivent être demandeur d'emploi non bénéficiaire du RSA et rencontrer des difficultés nécessitant une réponse globale et personnalisée.

Le PLIE finance des opérateurs qui mettent en œuvre les actions cofinancées par l'Union Européenne. Ces opérateurs proposent des étapes de parcours qui contribuent au retour à l'emploi dans les domaines suivants : compétence emploi, formation, dynamique professionnelle, mobilité, garde d'enfants, logement, santé.

Le suivi du parcours du bénéficiaire est réalisé par une équipe de référents territorialisée (au nombre de 28 sur Toulouse Métropole et le Sicoval), financés par le PLIE au sein des différentes structures qui accueillent les demandeurs d'emploi du territoire.

• **Une action coordonnée dans le cadre du PTI au regard des enjeux du Fonds Social Européen**

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le PLIE de Toulouse Métropole sont organismes intermédiaires en charge de la gestion d'une subvention globale de Fonds Social Européen. La mise en cohérence des offres de services de Pôle Emploi, du Département et de Toulouse Métropole faisant l'objet de cofinancement du Fonds Social Européen, trouve légitimement sa place au sein du Pacte Territorial d'Insertion.

Les signataires s'engagent ainsi à se concerter et à articuler leurs interventions respectives tant pour mettre cohérence les actions et publics ciblés que dans un souci de bonne gestion des fonds européens. Ces modalités de partenariat seront essentielles dans la phase de préparation de la future programmation FSE 2021-2027.

• **Un partenariat avec l'Etat sur le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)**

Le Département, membre du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), soutien au titre du PDI des structures de l'IAE, avec une attention particulière pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), qui s'adressent aux publics les plus en difficultés, et pour les SIAE (Structures d'IAE) des territoires ruraux, émergents, souvent moins pourvus. Cet investissement se traduit également par une coopération étroite avec les services de l'Etat (DIRECCTE), de Pôle Emploi, et les têtes de réseaux de l'IAE (COORACE, FAS, FEI), ainsi que l'ouverture des marchés réservés à l'IAE.

Dans le cadre du CDIAE un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la création de nouvelles structures IAE. Il pose certaines priorités : territoires faiblement dotés en offre d'insertion, accès des femmes à l'IAE, quartiers politique de la ville.

TÉMOIGNAGE

« Un sacré coup de pouce »

Hubert Rives, 61 ans,
a retrouvé un emploi
après un chantier
d'insertion



Je suis redevenu un homme normal », confie Hubert Rives. Alors qu'il vivait dans un camion aménagé et n'avait plus de travail il y a encore quelques mois, ce sexagénaire a désormais un CDI en poche et les clés d'un appartement. Très bricoleur, il sait tout faire et a exercé de nombreux métiers. Mais après avoir subi de nombreuses épreuves, autant dans sa vie privée que dans sa carrière, il s'est retrouvé en difficulté. Après avoir intégré le chantier d'insertion des Jardins du Girou, à Gagnague, Hubert Rives y a exercé des activités variées pendant 16 mois : maraîchage, électricité, bricolage, maçonnerie, mécanique... Il a également été aidé par l'Afidel dans sa recherche d'emploi durable (mise à jour du CV, initiation à l'informatique...). Il a fini par décrocher un CDI d'électricien-plombier à Carbonne, dans une société de services où il s'épanouit au quotidien. « Je m'y sens bien et les collègues sont sympas », assure-t-il. Depuis qu'il s'est « enfin posé », il a aussi retrouvé une vie sociale : « je peux à nouveau recevoir ma famille et mes amis chez moi ». Hubert Rives est très reconnaissant envers les Jardins du Girou : « je n'en serai jamais arrivé là sans eux, j'ai eu un sacré coup de pouce ». Désormais, il souhaite « travailler le plus longtemps possible... avant la retraite ! ».

Source : Haute-Garonne magazine n°139-septembre/octobre 2016



Une action innovante pour assurer le remplacement des personnels d'entretien des collèges et des sites du Conseil Départemental

Après avoir expérimenté la mobilisation de structures de l'Insertion par l'Activité Economique avec un premier marché public d'un an, le Département a souhaité poursuivre sa politique pour favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, tout en assurant grâce à ces recrutements la continuité du service au public. Ainsi un nouveau marché d'intérim de trois ans a été attribué, à compter de septembre 2018, pour un montant total de 5.000.000 d'euros.

Ce marché a été conclu avec un groupement de 8 associations intermédiaire et l'appui de leur tête de réseau, le COORACE, couvrant tout le territoire départemental afin de pallier les absences des agents polyvalents œuvrant dans les collèges et les agents de propreté des différents sites départementaux, hors Hôtel du Département.

Les personnes recrutées sur des remplacements bénéficient d'un encadrement au sein d'une équipe et peuvent à l'issue de ces remplacements faire valoir une expérience professionnelle.

Au cours de la première année, ce dispositif a permis l'affectation de 171 personnes au sein de 69 collèges et 15 sites extérieurs. A noter également que quatre de ces agents ont bénéficié d'un recrutement au sein des services départementaux.

• Une vision partagée des enjeux du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics

Le Département de la Haute-Garonne ainsi que les autres signataires du PTI ont également développé une politique volontariste forte pour encourager le développement des clauses d'insertion, intégrées aux marchés publics. Le Département favorise le déploiement des marchés clausés et des marchés réservés à l'IAE afin de permettre l'accès à la commande publique à tous les types de SIAE, afin de favoriser l'embauche et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficultés.

Le Département s'est par ailleurs doté d'une Charte de la Commande Publique, s'engageant fortement en faveur de l'emploi local et du soutien à l'insertion par l'emploi. En mobilisant sa capacité d'achat public le Département entend soutenir les entreprises locales et faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Aujourd'hui, la volonté du Département est que ses marchés puissent bénéficier à ces publics prioritaires, en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi.

L'accès des structures d'insertion et des entreprises adaptées est un levier essentiel de développement. Des actions sont également menées par Toulouse Métropole Emploi ou par Midi Pyrénées Active dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA). Elles permettent de promouvoir les clauses d'insertion et d'aider les structures de mieux comprendre les attentes des donneurs d'ordre.



CHIFFRES CLÉS

42 500 heures
réalisées en 2018

sur les marchés clausés

• La création d'activité

L'accompagnement des Travailleurs Non Salariés

Afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire, le Département a engagé une réflexion afin de développer l'accompagnement des travailleurs non-salariés. En effet, la Haute-Garonne compte une part importante de travailleurs non-salariés (8764 travailleurs non-salariés en 2019, dont 4584 travailleurs indépendants et 4180 autoentrepreneurs). Les réflexions engagées par le Département sur l'accompagnement de ces allocataires sont confortées par les orientations indiquées dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la

pauvreté. L'objectif de ce nouvel accompagnement est d'accroître le nombre d'allocataires accédant à une autonomie financière durable et ainsi contribuer à la réduction de la précarité en Haute-Garonne.

La prestation BGE Haute-Garonne

Le Département accompagne également les allocataires RSA qui ont besoin d'un appui pour appréhender les exigences de l'entrepreneuriat et les atouts indispensables pour créer et/ou maintenir une activité indépendante par le biais d'un marché public passé avec le prestataire BGE Haute-Garonne.

L'objectif du dispositif est ainsi d'éclairer sur les perspectives de pérennisation ou de développement potentiel de l'activité de l'allocataire, afin d'éviter de fragiliser les parcours d'insertion.

BGE Haute-Garonne intervient, pour le compte du Département, dans un double objectif :

- évaluer le projet de création dans un objectif d'information et de prévention
- évaluer la situation de l'entreprise afin de s'assurer de ses perspectives de pérennité

Le dispositif CréADE 31

Depuis 2017, le Conseil Départemental a démarré un nouveau dispositif, «CréADE31», pour accompagner, par l'octroi d'un prêt à taux 0 et de conseils personnalisés, les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une activité en milieu rural. Le montant (jusqu'à 9 900 euros) est adapté en fonction du besoin global de financement du projet et la durée du prêt est comprise entre 3 et 5 ans. Après l'obtention du prêt, le bénéficiaire profite d'un suivi personnalisé et d'un parrainage afin de développer les compétences nécessaires à la réussite de son activité et de pérenniser son emploi.



Action partenariale contrat de ville : action emploi dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V)

Le Conseil départemental investit plus particulièrement les territoires fragiles du département, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les publics bénéficiaires ou éligibles au RSA y cumulent en effet de multiples difficultés qui rendent leur insertion socioprofessionnelle plus longue ou incertaine. A ce titre, le partenariat matérialisé autour du contrat de ville de Toulouse Métropole permet de déployer dans ces territoires une offre de service coordonnée et amplifiée au bénéfice des habitants des quartiers des 4 communes de la métropole concernés. Le Département participe ainsi, aux côtés des acteurs de l'emploi, à une série d'actions au plus près des territoires pour mieux repérer et orienter les publics, favoriser le pouvoir d'agir des habitants. Par exemple, « un guide vers l'emploi, mais pas toute seule » a été élaboré par des conseillers citoyens, représentants les habitants de ces quartiers, avec l'appui des services du département, de la métropole et des acteurs du service public de l'emploi.

De même, le Conseil départemental a signé le 11 septembre 2019 la convention de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de Toulouse Métropole, avec l'ANRU, la Métropole, les Communes de Colomiers et Toulouse, les bailleurs sociaux et plusieurs autres partenaires. Il s'engage notamment dans ce cadre à mobiliser la clause sociale dans les marchés publics qu'il passera pour réaliser les opérations qui relèvent de sa maîtrise d'ouvrage (collèges) en réservant une part des heures clausées à des publics originaires des quartiers concernés.



L'insertion des jeunes en Haute-Garonne

Le travail conjoint entre les partenaires concernant l'insertion des jeunes est primordial, afin de travailler en amont et ainsi prévenir une entrée dans le dispositif RSA.

L'ensemble des partenaires concourent au repérage des jeunes et à cet accompagnement renforcé en s'appuyant particulièrement sur l'accompagnement proposé par les Missions Locales.

La Garantie Jeunes

Le Département soutient les Missions Locales de Haute-Garonne de Toulouse dans leur action envers les jeunes les plus vulnérables et œuvrent pour leur inclusion.

Les missions locales développent notamment des actions « d'aller vers » à destination des jeunes les plus vulnérables et en particulier les jeunes dits « NEETS » : ni en emploi, ni en formation, ni en études, pour lesquels a été créé en 2013 la Garantie Jeunes. Ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire, elle est assurée par les Missions Locales qui s'assurent d'un accompagnement intensif et collectif, faisant intervenir de nombreuses mises en situation professionnelles. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière, afin de faciliter les démarches d'accès à l'emploi de ces jeunes. L'objectif de la garantie jeune est d'accompagner ceux-ci vers l'autonomie par l'emploi au travers d'une démarche personnalisée et une garantie de ressources.

Des actions pour aider les jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Les professionnels du Département sont également en lien avec les Missions Locales pour favoriser l'orientation des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, vers la formation et l'emploi.

Pour cela, le Département s'articule avec les Missions Locales dans le suivi des jeunes, notamment afin de compléter la mise en place de l'entretien de préparation à l'autonomie, dès l'âge de 16 ans, et accroître le nombre d'orientations vers les Missions Locales, afin de développer une logique de parcours et d'accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie.

En complément de l'accès à l'insertion professionnelle, un appel à projet sera lancé pour retenir une association d'intermédiation locative qui sera chargée de rechercher les logements pour les jeunes, de les accompagner dans le logement et d'articuler ses actions avec les référents de l'ASE chargés de l'accompagnement et du suivi social des jeunes et ainsi proposer un accompagnement global.



2. L'ACCÈS À LA FORMATION

La Région, chef de file en matière de Formation Professionnelle, élabore un Programme Régional de Formation à destination des demandeurs d'emploi. Les actions de formation professionnelle des programmes pré-qualifiants de la Région Occitanie sont :

- LECTIO destiné à toute personne en situation d'illettrisme
- DECLIC, pour les jeunes mineurs et décrocheurs scolaires
- PROJET PRO, qui accompagne les demandeurs d'emploi dans la définition et la validation d'un projet professionnel
- Ecole Régionale de la 2^{ème} Chance (E2CR) pour les jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans

Cette offre est complémentaire à celle du Département. Les deux signataires s'engagent à articuler les dispositifs du Programme Départemental d'Insertion 2016-2021 et les dispositifs de formation professionnelle du Plan Régional de Formation Professionnelle (2019-2022).

De plus, afin de favoriser et d'améliorer l'accès à la formation des publics demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, le Département est reconnu en tant que prescripteur pour les dispositifs de formation régionaux à destination des demandeurs d'emploi sur les programmes pré-qualifiants précités comme sur les dispositifs qualifiants (Qualif Pro, Innov'Emploi, Forpro Sup).

A ce titre le Département et/ou ses prestataires s'engagent à participer aux Comités passerelles dits Co'Pass (voir aussi axe1-2), afin de sécuriser les parcours de formation et éviter les ruptures et faciliter l'articulation entre les dispositifs pré-qualifiants et qualifiants.

Afin de promouvoir l'offre de formation auprès des bénéficiaires du RSA, et en tant que membre de droit du SPRO, le Département s'engage à déployer une information de proximité sur l'offre de formation régionale.

De plus, le Département et ses partenaires participent aux instances de remontées des besoins en formation. Ils s'appuient sur la connaissance des besoins de leurs usagers et sur des éléments de diagnostic partagé pour contribuer à l'élaboration de la commande régionale de formation.

Le Département est un acteur et un relai essentiel pour améliorer l'identification des publics au travers de la mobilisation des acteurs sociaux (actions de sensibilisation et d'information), notamment concernant la lutte contre l'illettrisme, qui est un enjeu important pour la Région.



L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE, ESSENTIELS DANS LES PARCOURS

Le Département et ses partenaires réaffirment leur souhait de faire de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours une priorité commune, en cohérence avec la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ils ont décidé pour cela de veiller à renforcer l'information à destination des usagers et à garantir un système d'orientation efficace (cf. Axe 1), permettant à chacun d'être accompagné rapidement par le professionnel répondant le mieux à ses besoins. Les partenaires du PTI s'engagent également à lutter contre le non-recours, qui est estimé à environ 30% pour le RSA. Les partenaires s'engagent à mieux faire connaître le dispositif et à développer la communication autour du RSA afin de la rendre accessible à tous.

1. FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

La facilitation de l'accès aux droits soulève plusieurs enjeux pour les partenaires. Elle pose le défi de la lisibilité des dispositifs et des informations délivrées aux usagers. Dans un univers institutionnel complexe et en cohérence avec le souhait de donner aux usagers des clés pour être acteurs à part entière de leurs parcours, cet impératif est plus que jamais d'actualité. Un second enjeu réside dans l'accès facilité à l'orientation vers le bon référent suivant la demande de RSA. Pour cela, la mise en place des Kiosques Insertion dans les Maisons des Solidarités constitue un premier niveau de réponse.

• Des conventions de gestion pour l'accès au droit RSA

Le Département signe des conventions en matière de gestion du RSA, avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Ces conventions, prévues dans les textes, posent le cadre du partenariat entre les institutions en charge de la gestion du RSA et traduit leur volonté de coopérer dans l'intérêt du service rendu à l'allocataire.

La loi de 2008 généralisant le RSA pose en effet que le Département est le responsable du dispositif RSA, et confie aux Caf et aux MSA la possibilité d'instruire les demandes, en complément des instructions faites par le service social départemental et certains CCAS. Les Caf et les MSA assurent par ailleurs le calcul et le paiement du RSA. La loi garantit ainsi aux bénéficiaires du RSA un interlocuteur privilégié pour l'accès à l'ensemble des prestations auxquelles il a droit, ainsi qu'une offre de service de qualité. Le Département s'assure d'une instruction harmonisée dans l'ensemble du territoire, d'une gestion rigoureuse et transparente du dispositif, et d'une offre d'insertion adaptée.

Le dispositif RSA s'appuie sur un partenariat structuré entre le Département, la Caf et la MSA.

L'efficacité des politiques de solidarité au service des usagers requiert une relation partenariale renforcée entre les acteurs qui s'incarne dans leur capacité à trouver des solutions pertinentes, efficaces, et innovantes. La Caf, la MSA et le Département doivent contribuer à simplifier les démarches des usagers et lutter contre le non-recours.

Les parties signataires de la convention s'engagent à veiller à la qualité de service rendu à l'allocataire, au délai d'instruction des demandes, et d'assurer l'information et l'orientation du demandeur dans l'ensemble de ses droits, et faciliter la mise en relation avec les partenaires concernés pour les faire valoir. Les signataires s'engagent également à mettre en œuvre toutes les dispositions qui permettront d'éviter les ruptures de droits. Le Département, la Caf et la MSA veillent à la bonne application du droit, garant de l'égalité de traitement des bénéficiaires sur le territoire.



• La proximité d'une offre départementale adaptée à chacun, en fonction des besoins

Le service social départemental met en œuvre un accueil social de proximité, avec un maillage territorial de l'ensemble du département. Actuellement, 30 Maisons des Solidarités et au total plus de 90 points d'accueil existent sur le territoire haut-garonnais. Chacune des MDS assure la mise en place de l'ensemble des compétences sociales du Département et répondent aux besoins des usagers : personnes en situation de précarité, enfance, famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap. Les MDS regroupent des savoir-faire variés : personnel d'accueil administratif, assistants sociaux, éducateurs, infirmiers, médecins, sages-femmes, psychologues. Au total, sur le territoire, ce sont 1 248 agents qui s'investissent au quotidien dans leurs missions d'accompagnement et de lutte contre la précarité.

La mise en œuvre du premier accueil social fait partie des objectifs contractualisés avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

• Les « rendez-vous des droits » de la Caisse d'allocations familiales et de la Mutualité sociale agricole

Les « rendez-vous des droits » ont été mis en place par les Caf dès 2013, dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La lutte contre le non-recours et la sécurisation des aides étaient déjà un axe fort du précédent plan, confirmé par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Néanmoins, depuis l'introduction de la possibilité pour les allocataires de faire leurs demandes de RSA en ligne, la fréquentation des rendez-vous des droits est en baisse. La Caf, comme l'ensemble des partenaires fait face au double enjeu de réponse, à la fois à une demande de simplification, passant nécessairement par un accès élargi aux procédures dématérialisées, mais aussi à la perte de repères que peut constituer le passage à un « tout dématérialisé » pour certains usagers.

La MSA Midi-Pyrénées Sud propose également depuis 2013 des « rendez-vous prestations » qui sont des entretiens individuels entre un assuré du régime agricole et un salarié MSA, d'une durée moyenne de 45 min. Une évaluation de la situation sociale de l'assuré est réalisée, afin d'établir l'inventaire des prestations auxquelles l'adhérent peut prétendre au regard des prestations qu'il perçoit.

Dans sa logique de guichet unique, la MSA étudie les droits de l'assuré dans tous les domaines: Santé, Famille, Retraite, Action Sanitaire et Sociale, prestations de protection sociale complémentaire. L'objectif étant la détection et l'information sur les droits potentiels non encore ouverts. Des conseils et orientations, vers des services internes ou des organismes externes, peuvent être également effectués lors de ces rendez-vous.

Les Caf et la MSA Midi-Pyrénées Sud sont par ailleurs engagées dans le développement de points numériques afin de permettre aux usagers de réaliser leurs démarches.

• Le rôle des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Les CCAS sont des structures de proximité qui s'adressent à tous les habitants d'une commune, de la petite enfance aux personnes âgées, et ont pour mission de répondre aux besoins sociaux de la population, et notamment dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Ils mènent pour cela des actions générales de prévention et de développement social. Au-delà de l'aide sociale légale et de la domiciliation, qui sont ces attributions obligatoires de par la loi, les CCAS ont une large amplitude quant aux actions menées sur leurs territoires. Ils interviennent donc en coordination avec les autres partenaires, et notamment le Département, en complémentarité avec les Maisons des Solidarités.

Le Protocole d'accord entre le Département et l'Union Départementale des CCAS, pose le cadre de ce partenariat. Il précise les modalités de coordination et d'échanges d'informations, ainsi que la mise en place d'une dynamique de développement social territorial pour laquelle les Maisons Des Solidarités travaillent avec les CCAS sur leur territoire.

• Les missions de la MDPH sur le volet « vie professionnelle »

A partir du projet de vie de la personne, l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue la situation de handicap et les besoins de compensation à mettre en œuvre sur la dimension professionnelle. Au regard des propositions de l'équipe, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se prononce sur :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- l'orientation professionnelle qui se décline vers :
 - le marché du travail,
 - le milieu protégé,
 - une orientation vers une « pré-orientation »,
 - une formation professionnelle en centre de rééducation professionnelle.
- pour toute demande d'allocation adulte handicapé (AAH) et du Complément de ressources à l'AAH, l'équipe pluridisciplinaire étudie « l'employabilité de la personne » et propose à la Commission d'accorder, s'il y a lieu, une RQTH et l'orientation professionnelle adaptée au projet de vie de la personne.

Aujourd'hui, près de 40% des demandes déposées à la MDPH sont liées à l'emploi, dont 15 % pour la RQTH et 11% pour l'AAH.

• Des modes de communication travaillés en concertation avec les usagers

Le Département mène depuis 2018 en matière d'insertion une démarche de participation citoyenne (voir également Axe 4) avec les allocataires du RSA, qui a notamment débouché sur un travail pour améliorer sa communication en direction des usagers bénéficiaires du RSA.

Une plaquette d'information, la révision des contenus du site internet, ainsi que la réécriture de certains courriers ont été élaborés en co-construction avec les allocataires, assurant une meilleure compréhension mutuelle et in fine, la production de supports de communication répondant aux besoins des publics. La pérennisation de cette démarche s'appuie sur des groupes de travail qui ont vu le jour dans le cadre des équipes mixtes d'insertion, instances de participation citoyenne dans le cadre du RSA (voir aussi Axe 4), et leur déploiement sur le territoire va inscrire ce travail dans le temps et permettra de réinterroger les supports régulièrement et de les modifier le cas échéant.

• L'enjeu d'un accueil inconditionnel de proximité

Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toutes personnes rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, et tenant compte de la participation des personnes aux décisions qui les concernent. Le Département avec ses Maisons des Solidarités accueille les usagers en proximité.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département, chef de file de l'action sociale et du développement social, s'est engagé à organiser et déployer sur son territoire, en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur social, le premier accueil social inconditionnel. L'objectif est également de poursuivre les dynamiques de rapprochement et de décloisonnement des services existants en charge de l'accueil du public que le Département a engagé sur son territoire.

2. DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

Les signataires sont face à un double enjeu :

- Se moderniser, développer une meilleure réactivité qui passe par le développement des outils de communication numérique : dématérialisation des procédures, et notamment du RSA, utilisation du mail et des sms.
- Maintenir le contact humain et l'accompagnement, notamment pour certaines catégories de publics, qui ne sont pas en mesure d'utiliser le « tout numérique », s'il est difficile pour eux d'utiliser la navigation internet, s'ils nécessitent un accompagnement particulier dans le traitement de leur demande, ou encore s'ils n'ont pas accès à une connexion internet de qualité suffisante.



CHIFFRES CLÉS

En 2018,
sur **13 605** demandes
de RSA effectuées,
8 434 ont été faites en ligne
via le site de la CAF *

* Source CAF Haute Garonne

Pour la MSA
46 % des demandes
de RSA et **50 %** des
déclarations trimestrielles
sont faites en ligne
via le site de la MSA *

* Source nationale MSA

• Des procédures dématérialisées, gage de simplification

En peu de temps depuis sa mise en place, la demande en RSA en ligne a remporté un franc succès puisque qu'elle représente deux tiers des demandes faites sur le site de la CAF en 2018. Il s'agit en effet d'une mesure de simplification puisqu'elle permet de faire sa demande mais ne nécessite plus désormais de se placer dans un lieu (à la Caf, en Maison des Solidarités etc...) pour en faire la demande. Le département reste néanmoins vigilant à ce que l'information qui était faite à l'occasion d'une demande de RSA sur les droits et devoirs des allocataires notamment, soit maintenue. Un travail en collaboration avec la CAF a permis de mettre en place un renvoi vers le site internet du Département afin de maintenir une information de l'allocataire. Pour les publics les plus autonomes, il s'agit d'un progrès dans la simplification de leurs démarches.

Les signataires ont cependant à cœur, afin de proposer un accès aux droits égal pour tous, de maintenir la possibilité d'une instruction avec un professionnel, et travaillent à ce que leurs procédures respectent les principes de l'inclusion numérique.

• Mettre en place une médiation numérique pour accompagner les usagers

L'inclusion numérique représente l'ensemble des actions contribuant à la facilitation numérique et administrative pour les usagers, qui peuvent se retrouver en difficulté face au fort développement des télé-services dans les différentes démarches d'accès aux droits.

Face à la généralisation des procédures en ligne visible chez l'ensemble des partenaires, lutter contre la fracture numérique est la garantie d'une meilleure égalité des chances. En effet, si la demande pour une simplification des procédures passe par l'usage du numérique, certains publics moins habitués doivent être accompagnés vers ces nouvelles pratiques. Savoir se servir de l'outil numérique est aujourd'hui un préalable à l'accès aux droits et à un parcours d'insertion réussi.

Les signataires s'engagent dans la lutte contre l'illectronisme en développant une offre d'accompagnement et de formation aux outils et aux usages du numérique. On parle aussi de « médiation numérique ». Ces accompagnements présentent un double intérêt car ils permettent aux publics de réaliser leurs démarches et sont également des savoir-faire qui pourront être valorisés auprès de futurs employeurs.



Les « Ateliers Inclusion » de la MSA

La MSA Midi-Pyrénées Sud propose sur ses territoires ruraux des actions collectives, conduites par les travailleurs sociaux, appelés « Ateliers de l'inclusion ». Elles s'adressent aux actifs (avec ou sans emploi) menacés de désinsertion sociale (risque de replis sur soi) et/ou professionnelle (risque d'inactivité) en raison de problèmes de santé, familiaux (séparation, divorce, deuil, ...), économiques ou liés à l'emploi (licenciement, ...).

Chaque action propose un travail collectif en complément de l'accompagnement individuel assuré par le travailleur social MSA et peut-être mixée avec les ressortissants du régime général. Ces ateliers concernent notamment des actions de prévention de l'exclusion numérique afin de lutter contre la fracture numérique des plus fragiles. Sous certaines conditions, la MSA permet également l'acquisition d'ordinateurs reconditionnés à moindre coût pour ses ressortissants non équipés.

Les signataires œuvrent également à améliorer l'inclusion numérique, en mettant à disposition des usagers des équipements informatiques, pour que ceux-ci réalisent leurs procédures en ligne (espaces d'accueil dédiés à cet effet actuellement en développement dans les Maisons des Solidarités, points d'accueil CAF avec bornes informatiques). La formation des équipes d'accueil afin d'accompagner les usagers est primordiale. Le Département professionnalise ses missions d'accueil en ce sens, en proposant aux agents un séminaire sur le travail social et le numérique (avril 2019), et des formations : Il s'agit de comprendre les enjeux du numérique, d'intégrer le numérique dans la mission d'accès aux droits et d'accompagnement, de repérer les acteurs du réseau de solidarité numérique de son territoire, d'articuler son action avec eux.

L'inclusion numérique passe également par un accès à une connexion internet de qualité. Le Département de la Haute-Garonne agit dans ce sens, en déployant le Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire.



Des chartes de bonnes pratique des usages du numérique chez les partenaires

La question de la généralisation des téléprocédures touche l'ensemble des partenaires.

Le Sicoval a signé sa charte « inclusion numérique », qui comprend les engagements suivants :

- Sensibiliser et outiller les collaborateurs et agents en contacts avec les publics aux enjeux de l'inclusion mais aussi aux compétences numériques de base ;
- Fournir un mode d'emploi (guide, tutoriel) du fonctionnement des plateformes en ligne et le maintenir à jour lors de l'édition de nouvelles versions ;
- Participer au financement des actions structurantes en matière d'inclusion numérique

La CAF s'est dotée d'un plan d'inclusion numérique permettant une cohérence dans les parcours d'automatisation numérique des usagers.



Ce plan d'inclusion numérique se décline autour de deux cibles :

- La formation des usagers aux outils CAF : des ateliers numériques sont proposés aux usagers pour les aider à se familiariser avec le site caf.fr et ainsi être autonomes sur les différentes démarches (déclaration trimestrielles de ressources RSA, demande d'aide au logement...).
- La formation des partenaires de proximité (Maisons des Services au Public, associations de quartier, de tutelle, écrivains publics ...) : des « matinées du numérique » sont organisées afin de former les professionnels à l'accompagnement numérique des usagers.



La stratégie départementale des usages et services numériques (SDUSN)

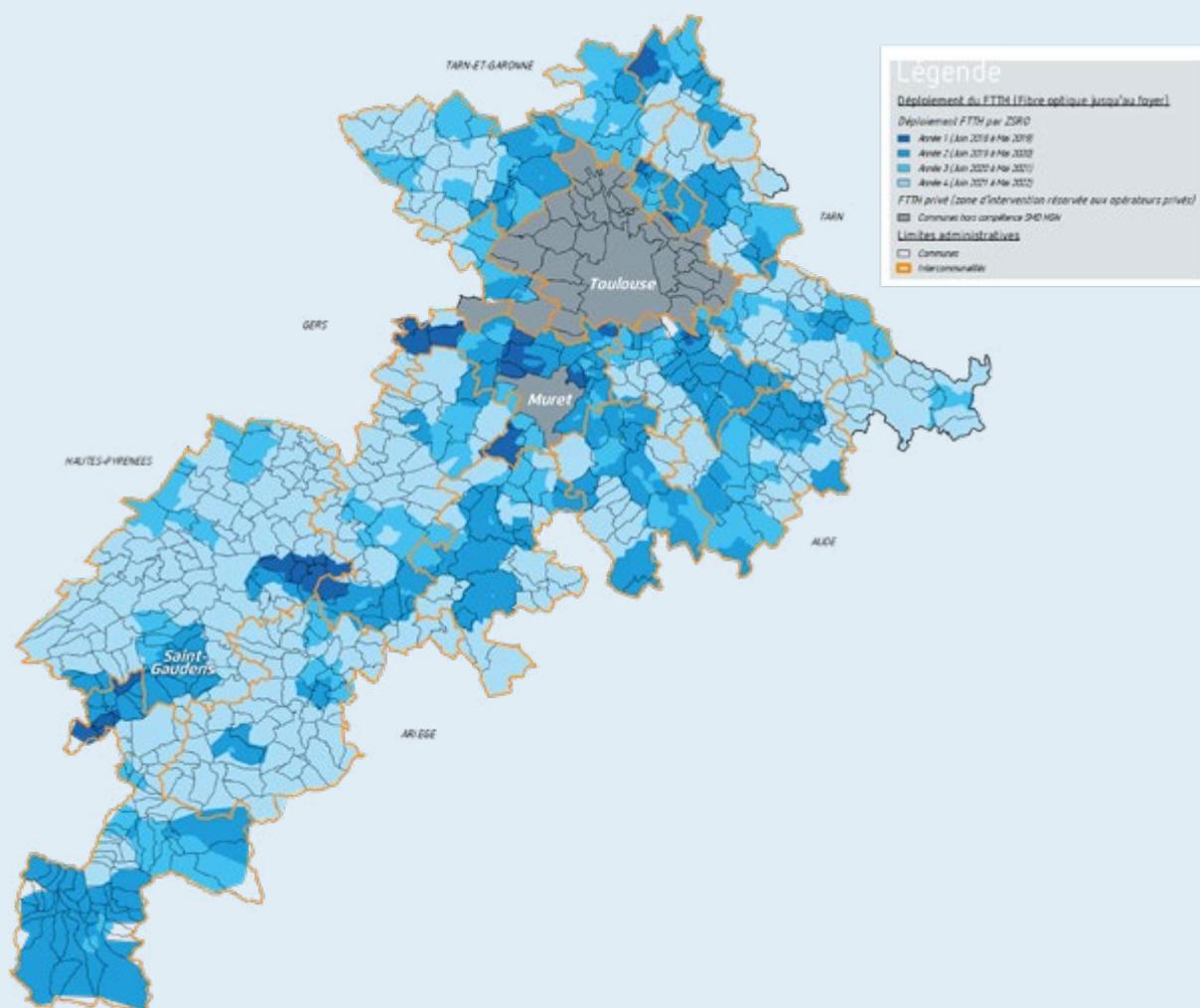
Le Département, dans le cadre de l'amélioration de l'accès au numérique pour les usagers, met en place une stratégie départementale des usages et services numériques. La stratégie a identifié quatre axes prioritaires pour les haut-garonnais :

- Favoriser la médiation et l'inclusion numérique pour tous les publics
- Proposer des services au public personnalisés et innovants grâce au numérique
- Apporter des solutions numériques pour limiter ou faciliter les déplacements
- Renforcer l'innovation et l'attractivité de tous les territoires haut-garonnais

Pour mettre en place cette stratégie, le Département privilégie une méthode de co-construction en accord avec les attentes des habitants. S'agissant d'un axe stratégique fort du territoire, le Département travaille avec la Préfecture, Toulouse Métropole et la Région dans la mise en œuvre de la SDUSN.

Haute-Garonne Numérique

Réduire la fracture numérique et déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire est un véritable enjeu d'avenir et de compétitivité pour la Haute-Garonne. Dans cette perspective, le Conseil départemental s'est doté d'un plan ambitieux pour apporter le Très Haut Débit à tous les haut-garonnais. C'est ainsi qu'en seulement 4 ans (2019-2022), 100% du territoire sera raccordé à la fibre optique. En attendant le déploiement effectif de la fibre optique jusqu'à l'abonné, le Conseil départemental poursuit depuis 2016 sur tout le territoire des travaux de montée en débit, avec l'objectif de répondre à l'urgence pour les habitants des zones moins bien couvertes de Haute-Garonne et garantir un équilibre territorial dans l'accès au numérique.



Les usages du numérique comportent néanmoins de nombreux enjeux, en matière de sécurité, comme la gestion des données personnelles des usagers, l'utilisation des réseaux sociaux ou même la navigation internet, et il est important de rappeler aux usagers les points essentiels quant à l'utilisation d'internet.

Les partenaires s'engagent à développer des sites internet et des moyens de communication accessibles à tous, aussi bien pour les questions relevant du handicap que pour les personnes qui ont des difficultés avec la langue française. Toutefois l'existence de ce type de profils montre également les limites du « tout numérique » pour certains usagers et l'importance de maintenir le lien humain et des procédures non numériques avec ceux pour qui cela est nécessaire.

L'utilisation du numérique est également un enjeu pour les travailleurs sociaux.

Le Département accompagne les professionnels du social, et a organisé en avril 2019 un séminaire « Travail social et numérique » pour sensibiliser les travailleurs sociaux aux enjeux du numérique et de la dématérialisation.

Fin 2019, un parcours de formation a été lancé afin de repérer et analyser les impacts des usages du numérique sur les pratiques du travail social, s'adapter à des nouveaux outils de travail, savoir évaluer et s'appuyer sur les compétences numériques des personnes accompagnées pour développer leur participation et leur pouvoir d'agir.

3. LA MOBILITÉ POUR TOUS SUR LE TERRITOIRE AUX DROITS

Le Programme Départemental d'Insertion possède une offre développée en matière de mobilité. Le Conseil départemental maintient la gratuité des transports publics sur son territoire pour les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi bénéficiant de tarifs adaptés. En effet, la question de la mobilité est un frein majeur pour certaines personnes dans leur démarches d'insertion, notamment les plus jeunes, mais elle ne se réduit pas aux problématiques, bien que réelles, des déplacements.

La mobilité est en effet une problématique récurrente qui fait l'objet d'une demande des usagers. En conséquence, leurs interlocuteurs ont à cœur de développer des solutions de mobilité.

Le Service Public de l'Emploi, les Intercommunalités, le Conseil départemental se saisissent de ces questions pour développer un panel de réponses qui peuvent constituer des alternatives à l'achat d'un véhicule, souvent un frein pour les personnes en recherche d'emploi.

Ces actions sont aussi un moyen de lutter contre l'isolement, en plus de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi sociale : c'est un enjeu, qui émerge de tous les dialogues citoyens démarrés (équipes mixtes d'insertion et consultations des publics jeunes), témoignant de sa récurrence comme préoccupation de ces publics. D'où l'intérêt de développer les outils de type plateforme de services.

En prenant en compte les besoins de chaque territoire, l'enjeu aujourd'hui est de trouver une synergie de nos compétences et actions respectives pour répondre aux particularités des déplacements sur les territoires.





Des approches territorialisées des problématiques de mobilités

En 2018, le Conseil départemental a renouvelé son partenariat avec l'association WIMOOV. Cette structure a mis en œuvre, sur le territoire du Comminges, des actions destinées à faciliter la mobilité dans un objectif d'insertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement spécifique a permis aux personnes en situation de fragilité socio-économique de faciliter leur insertion professionnelle, de participer à différentes activités sociales, ou culturelles et ainsi de lutter contre leur isolement.

L'association établit un diagnostic permettant d'identifier les problématiques de mobilité rencontrées par les différentes personnes accueillies et mobilise toutes les solutions existantes auprès des acteurs locaux avec lesquels elle travaille en réseau pour répondre aux différentes situations individuelles jusqu'à la mise à disposition de véhicules.

Sur le canton de Villemur sur Tarn, dans le cadre du Projet Social de Territoire, à l'issue d'un travail animé par la Maison Des Solidarités avec les acteurs et les habitants du territoire, des actions ont été envisagées pour accompagner le développement de la mobilité des personnes, pour favoriser leur autonomie et leur insertion. La Maison Des Solidarités a pu mobiliser l'offre du Programme Départemental d'Insertion et de l'association Etre Mobile C'est Permis, et plus récemment développer une action nouvelle avec l'association Garage pour tous afin de faciliter le prêt à tarif social de véhicules au plus près des habitants, sur un territoire où les transports en commun ne répondent pas toujours aux besoins.

Sur le territoire du Muretain, une dynamique est également en construction afin de permettre une complémentarité des offres de service, avec le soutien des acteurs associatifs (Etre mobile c'est permis (EMCP), Maison du Vélo).

4. LA SANTÉ

Les partenaires s'engagent à déployer une dynamique partenariale pour apporter des réponses à la demande d'accès aux soins des publics les plus démunis.

L'enjeu de cette problématique est identifié et se met en œuvre à travers la mobilisation de l'offre de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), notamment via :

- **la PFIDASS** (plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) est un dispositif d'accès aux soins et à la santé. Elle vise à lutter contre le renoncement aux soins dû en particulier à des raisons financières. La plateforme propose un accompagnement administratif global et accompagne les personnes jusqu'à la réalisation des soins. Elle peut également aider les personnes dans le choix d'une complémentaire santé.

- **Les centres d'examens de santé** : structures de prévention en lien avec les acteurs du soin, les centres d'examen de santé proposent aux assurés sociaux du régime général des examens de prévention de santé (EPS), pris en charge par l'Assurance Maladie, et sont un relais vers les acteurs de la prise en charge médicale, en particulier vers le médecin traitant. Ils proposent aux assurés des bilans de santé globale, dentaires, ou optiques, ainsi que des actions de dépistage.

Dans le cadre de ses articulations avec la CPAM, le Département organise des sessions d'information auprès de ses prestataires ActiPro. La CPAM réunit également régulièrement ses partenaires afin de présenter son actualité en termes d'offre de services et d'évolution de la réglementation.

Afin d'agir plus directement auprès des allocataires RSA, le Département, au travers du Programme Départemental d'Insertion, propose :

- **la consultation médico-sociale d'orientation** : prescrite par le référent professionnel (prestataire ActiPro) ou par les Médecins des actions sanitaires et sociales, ces consultations permettent aux allocataires de faire le point sur leurs problématiques de santé afin de valider ou invalider un projet professionnel. Dans le cas où des soins sont nécessaires, un suivi de l'allocataire est assuré.

- **Le SIC – Association de Psychologues cliniciens** : un dispositif d'entretiens cliniques pour les personnes bénéficiant du RSA, dans le but de favoriser leur insertion et leur accès aux soins.



Ainsi, toute personne bénéficiaire du RSA, ou ayant-droit, qui souhaite rencontrer un psychologue peut être reçue à Sic-Association, dans la limite de 10 séances, pour une consultation gratuite. L'association est un lieu de parole pour que les bénéficiaires puissent échanger sur leurs difficultés. Si besoin, une orientation peut être proposée suite aux consultations dans le champ social ou du soin, afin de soutenir la personne dans son cheminement.

- Sur le territoire de Saint-Gaudens, le Département soutient également l'association « la psychanalyse dans la cité », qui propose un accueil individuel, dans la limite de 10 séances, à toute personne n'ayant pas accès à des lieux d'écoute et de parole déjà existants, ainsi qu'un accueil collectif au travers de groupes de parole et de permanences dans les lieux de passage des personnes en grande précarité. L'association contribue ainsi à aider les publics en difficultés, notamment les allocataires du RSA, à mobiliser les ressources nécessaires leur permettant de s'engager dans un parcours d'insertion.

Le Département a également mis en place sur son territoire des Equipes Mobiles d'Intervention de Crise (EMIC), qui interviennent auprès de personnes pour lesquelles des souffrances psychiatriques sont repérées et permettre d'amener les personnes vers le soin.

Elles interviennent par exemple dans le cadre du protocole Diogène, protocole partenarial entre le Département, la Ville de Toulouse, le CHU de Toulouse et l'hôpital Marchant. Le Centre d'Hygiène et de Sécurité de la Ville de Toulouse reçoit les signalements et coordonne les interventions de chaque partenaire, prend les arrêtés d'insalubrité et organise le désencombrement du lieu de vie. Les partenaires travaillent également avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour étendre le protocole Diogène à l'ensemble du Département.

Pour les publics n'ayant pas encore de droits ouverts, et qui sont en grande précarité, le Permis d'Accès aux Soins de Santé des Hôpitaux de Toulouse (PASS) permet aux personnes migrantes qui n'ont pas encore de couverture santé car pas de droits ouverts, d'accéder à des soins de médecine générale, soins dentaires, ou encore des soins psychologiques. Le PASS intervient sur les territoires de Toulouse et Saint-Gaudens, auprès des adultes et des enfants à partir de 6 ans.



Pour les enfants de 0 à 5 ans, la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil départemental propose une offre de consultation et de prévention, un accompagnement vaccinal gratuit, et un accompagnement et un soutien autour du développement de l'enfant et à la parentalité.

Les contrats locaux de santé, déclinaison de la politique régionale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont conclus à l'issue d'une phase de diagnostic territorial de l'offre et des besoins de la population, et afin de proposer des actions complémentaires. Ils sont conclus entre l'ARS et les communes, et favorisent la coordination des partenaires, dont le Département.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) soutient l'insertion des personnes en situation de handicap, au travers de ses missions d'orientation et d'accompagnement de ce public.

L'apparition, l'aggravation d'un handicap ou l'évolution des conditions de travail d'un salarié en situation de handicap nécessitent des réponses adaptées. Elles visent à permettre de maintenir dans l'emploi la personne concernée et à l'employeur de préserver toutes les compétences dont il a besoin pour son activité. Un accompagnement au maintien dans l'emploi est nécessaire afin d'intervenir le plus en amont possible et prévenir une rupture qui entraînerait la perte d'emploi du salarié.

Afin d'aider les employeurs dans leurs démarches, différentes aides sont proposées par : le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH) pour le secteur privé et CAP EMPLOI (secteur public et secteur privé).

Le FIPHFP accompagne les employeurs du secteur public afin que ceux-ci développent une politique handicap dédiée, puissent aménager les postes de travail des personnes en situation de handicap, et mettre en place des aides humaines si nécessaires. Le FIPHFP intervient également pour rendre accessibles les sites internet et applicatifs métiers des personnes qui en ont besoin.

L'AGEFIPH aide les entreprises à maintenir dans l'emploi des personnes handicapées, et faire évoluer leurs compétences. Elle met à leur disposition des accompagnements par des spécialistes et / ou des aides financières (adaptation des postes, formation des salariés...).

Enfin, CAP EMPLOI conseille les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public dans les démarches de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en les soutenant dans la mise en œuvre des aides et adaptations des postes de travail, et en recherchant des solutions adaptées de maintien en emploi.

5. LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Le Programme Départemental d'Insertion propose une offre associative de proximité pour les usagers, ouverte à tous. Le PDI compte pas moins de 150 partenaires associatifs. Qu'il s'agisse de maisons de chômeurs, de lieux d'accueil et de lien social, d'initiatives associatives locales pour l'emploi, d'associations œuvrant dans le domaine socio-culturel, les associations du PDI reçoivent un public varié. Le point commun de ces associations est de proposer un accueil immédiat et inconditionnel, et d'offrir la possibilité de rompre l'isolement dans le cadre d'une démarche de libre participation, accompagnée d'activités collectives, le plus souvent élaborées en fonction des besoins ou proposition du public. Ces lieux d'accueil de proximité, grâce à leurs activités, favorisent le lien social, luttent contre l'isolement, créent les conditions de rencontre et d'échanges d'expérience qui tissent progressivement les solidarités entre participants, demandeurs d'emploi ou salariés, jeunes et adultes, ou entre habitants d'un même quartier. La disponibilité et l'écoute mises en œuvre au sein d'espaces collectifs de parole, dans un environnement convivial, permettent aux usagers de s'exprimer sans crainte d'être jugés, de partager des préoccupations quotidiennes, de reprendre confiance, au rythme de chacun.

Au sein de la vie associative, la reconnaissance de la place et du rôle de chaque personne sont des facteurs facilitant la construction de dynamiques individuelles : en recréant un sentiment d'appartenance, elles constituent les éléments clés de la participation citoyenne.

Les associations sont également actrices dans la lutte contre le non-recours aux droits. Elles facilitent l'orientation des publics vers les partenaires institutionnels compétents, mais aussi vers l'offre d'insertion, qu'elle soit socio culturelle ou professionnelle. Par leur rôle d'interface ou de relais, les associations contribuent à renouer le lien entre les usagers et les partenaires du PTI concernés.

Pour la majorité des associations, on note une fréquentation régulière, qui témoigne de l'utilité de ces structures et de leur engagement effectif dans l'accompagnement des publics et comme relais auprès des structures en charge de les accompagner dans leur parcours.

Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, piloté par la Caf, vise à mobiliser les habitants (principalement en zones rurales ou en Quartier Prioritaires de la Politique de la Ville), grâce à des interventions portées par les espaces de vie sociale et les centres sociaux. Ces structures conduisent leurs démarches en accord avec les réalités d'un territoire donné, dans des domaines comme la socialisation des personnes, le soutien à la parentalité, le développement de la citoyenneté de proximité. L'agrément pour les structures qui souhaitent devenir centres sociaux ou espaces de vie sociale est donné par la CAF. Dans l'optique d'une meilleure synergie, de nouveaux acteurs, dont le Département de la Haute-Garonne, envisagent de s'associer au renouvellement de ce schéma.



CHIFFRES CLÉS

8000 personnes reçues
chaque année par les
150 associations du PDI



CHIFFRES CLÉS

52 centres sociaux en
Haute-Garonne et
10 espaces de vie sociale



Le Centre Social Raymond IV – Association Alliance et Cultures

Le Centre Social et Culturel Raymond IV est un des centres sociaux toulousains gérés par l'association Alliance et Cultures. Ancré dans le quartier et ouvert à tous les habitants, il propose des activités pour les enfants et les adultes, individuelles ou en famille. Il participe ainsi à l'animation du quartier et permet aux habitants de s'exprimer autour de différents projets.

Le Centre Social et Culturel Raymond IV est un lieu où chacun, chacune peut échanger autour d'un café, lier connaissance et participer à la vie sociale et citoyenne, et ainsi favoriser le vivre ensemble. Il permet une véritable mixité sociale et l'accès de publics en difficultés, et développe les activités intergénérationnelles.

L'association « Remue-Méninges », créée en 2016 regroupe les adhérents du centre social et leur permet de partager la gouvernance avec l'association Alliances et Cultures et de construire ensemble des actions et des projets.

Tout au long de l'année des animations sont proposées et s'adressent à tous les adhérents du Centre Social et Culturel : des sorties en famille, des repas partagés, des balades, des découvertes, des soirées à thème, mais aussi l'accompagnement des adhérents dans leurs projets.

Le Centre Social est également un espace culturel, et soutien de nombreux projets où les habitants sont pleinement acteurs. La culture sert ainsi de levier au pouvoir d'agir.

L'exposition « D'elles en elles » est une expression collective qui a rassemblé des jeunes filles de l'espace Jeunes, des femmes de l'atelier Adultes, des femmes du foyer Olympe de Gouges, et une femme photographe du collectif Manifesto. Ce projet culturel a favorisé les rencontres et le faire ensemble.

Cette exposition a permis au travers de collages, de dessins, et de photos que ces femmes d'âges et d'origines différentes s'expriment, et partagent leurs émotions et interrogent la place des femmes dans la société. Au fil des créations, elles sont allées à la rencontre d'histoires singulières et de questions générales.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ, ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Les citoyens sont de plus en plus en demande de relations directes avec leurs administrations et d'une simplification de ces relations. Les usagers souhaitent être pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques. Cette simplification passe par la modernisation des relations administratives grâce aux usages du numérique (axe 3), mais aussi par le développement des outils de participation et dialogue citoyen.



1. LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN ENJEU COMPLÉMENTAIRE DANS LA MOBILISATION DES PUBLICS ALLOCATAIRES DU RSA

Le Département est fortement engagé depuis 2015 dans une démarche de dialogue citoyen. Dans un contexte de crise démocratique constaté au niveau national, le Département s'est donné entre autres priorités de développer le dialogue citoyen dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Pour ce faire, il s'est doté d'une Direction Démocratie Participative chargée de déployer au sein des différents services de la collectivité une culture de la participation citoyenne, encadrée par une Charte adoptée par l'Assemblée départementale en mars 2017. Cette approche conduit à mettre en place des modes de relation renouvelés entre la collectivité et les acteurs du territoire, les associations et les usagers.

Cette démarche touche tous les domaines d'action du Département, avec, en 4 ans, plus de 300 ateliers et réunions ouverts au public, et une journée annuelle dédiée : les Rencontres du dialogue citoyen.

La politique d'insertion est une des thématiques mise en avant dans le cadre de la participation citoyenne. C'est également une manière de valoriser les droits des publics, en complément des autres leviers déjà exprimés précédemment, et un moyen de rendre les allocataires acteurs de leur parcours, tout en fournissant un espace d'expression innovant.

Repenser le mode de relation de la collectivité avec les acteurs du territoire et les usagers est aussi à l'origine de la démarche, initiée dès 2016, visant à promouvoir le Développement Social, à travers les pratiques des professionnels des Solidarités : développer le pouvoir d'agir des usagers, favoriser les actions innovantes, les démarches participatives et la co-construction avec les acteurs du territoire.

• Le développement des espaces de concertation

L'Equipe Mixte d'Insertion

La loi RSA de 2008 prévoit la mise en place d'une « Equipe Pluridisciplinaire », instance de rencontre et d'échanges entre professionnels de l'insertion et du RSA, avec la participation d'allocataires du RSA volontaires.

Au-delà de cette seule instance règlementaire de l'équipe pluridisciplinaire, le Conseil départemental a souhaité développer une réelle concertation avec les allocataires RSA en créant un espace permanent de participation citoyenne, aujourd'hui dénommée « Equipe Mixte d'Insertion ». Cette instance, créée en 2018, a vocation à proposer des rencontres régulières entre des allocataires du RSA qui souhaitent participer, les élus départementaux et les professionnels de l'insertion : les Maisons des Solidarités, le Pôle Emploi, la Caf, les associations partenaires et les élus. Elle permet une meilleure interconnaissance de l'ensemble des participants et met l'accent sur les besoins et les attentes du public, dans un contexte de convivialité, et de volonté de travailler ensemble.

L'objectif est de repenser l'insertion avec tous les acteurs concernés en s'appuyant sur leur regard pour co-construire des actions concrètes qui répondent aux préoccupations des allocataires, et aménager un espace d'échange dans lequel ils prennent la parole et sont écoutés.

La démarche a débuté par une expérimentation avec les acteurs de deux territoires : Toulouse et le Sud Toulousain, qui durant un an se sont réunis régulièrement pour débiter un travail sur plusieurs axes identifiés comme pouvant être améliorés. Une plaquette d'information sur le RSA, intitulée le RSA et moi : mode d'emploi » a été réalisée, un travail pour simplifier les contenus du site internet entrepris, ainsi que la rédaction de certains courriers, dans une démarche de simplification et de lisibilité pour les allocataires. Une action de lutte contre les préjugés a également vu le jour.

Conformément à la nouvelle organisation territorialisée du Département (voir axe 5) les Equipes Mixtes d'Insertion sont désormais organisées sur les cinq territoires : Toulouse, Nord Toulousain, Sud Toulousain, Lauragais et Comminges – Pyrénées. Elles ont lieu, avec les allocataires volontaires, les élus, les professionnels de l'insertion, et les partenaires associatifs et institutionnels, au moins une fois par trimestre et intègrent un temps de convivialité.

Sur chaque territoire, des rencontres régulières ont lieu, dont l'objectif, à partir d'éléments de diagnostic partagés autour de l'insertion, est d'imaginer la meilleure manière de faire évoluer et d'enrichir tant les pratiques professionnelles que les relations partenariales, et les actions d'insertion développées dans le Département. A charge pour ces équipes mixtes d'insertion de suivre la mise en place, le déroulement, et l'évaluation, des évolutions ainsi décidées.



Pour une approche concertée de l'insertion, développons notre capacité d'agir ensemble – Journée du 15 novembre 2018

Les participants ont restitué leur travail le 15 novembre 2018, lors d'une journée au Conseil départemental entièrement consacrée à cette démarche. Près de 200 personnes ont participé à cette journée dont 50 allocataires du RSA, des élus du Département, des partenaires associatifs et institutionnels de l'Insertion, des responsables et travailleurs sociaux de Maisons des Solidarités. 5 Territoires étaient représentés : le Toulousain, le Sud Toulousain, le Nord Toulousain, le Lauragais et le Comminges. Cette journée a permis aux deux groupes impliqués dans la démarche de partager avec d'autres leur expérience leur vécu, de présenter les actions concrètes réalisées ou en cours de construction et de réfléchir ensemble à des pistes de réflexion et d'actions pour la suite.

Des débats citoyens pour combattre les préjugés « Avez-vous toujours travaillé ? »

C'est avec cette question qu'un groupe de 12 personnes issues de l'Equipe Mixte d'Insertion expérimentale a décidé d'engager le débat dans l'espace public, selon la méthode des porteurs de parole. Pour se préparer à cette technique d'animation de débat de rue, une formation de deux jours a été dispensée. A partir de cette question, les passants parlent de leur vécu, échantent... leurs témoignages sont retranscrits sur des pancartes :

« Mon premier travail était plongeur dans un restaurant, ensuite, j'ai alterné petit boulots et chômage »
« Après ma formation diplômante, j'ai eu droit au chômage, ça a été une période compliquée »

Ces témoignages permettent de mettre en avant les expériences de chacun, de susciter des questions, des échanges...

Cette initiative est née au sein des équipes mixtes créées lors du lancement de la démarche départementale de concertation autour de l'insertion en 2018. L'équipe composée de professionnels comme d'allocataires du RSA ont mis en pratique la formation qu'ils ont suivie sur le marché d'Auterive, en juin 2019, en engageant un dialogue avec les citoyens autour de la question qu'ils avaient choisie : « Et vous, avez-vous toujours travaillé ? ».

Pour la suite, l'objectif est de capitaliser sur cette expérience avec d'autres participants intéressés par la démarche. Le renouvellement de cette initiative est donc envisagé, sur d'autres territoires, en d'autres lieux, comme autant de messages disséminés sur le territoire pour lutter contre les préjugés.



Les signataires du Pacte partagent cet engagement dans le dialogue citoyen comme en témoigne les différentes instances qu'ils ont mises en place.

• **L'instance participative du PLIE**

Depuis 2013, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération toulousaine (PLIE) a souhaité donner la parole aux participants accompagnés dans leur recherche d'emploi, en leur permettant de se constituer en collectif.

Chaque année, plus d'une centaine de participants différents vient échanger avec le collectif à une ou plusieurs occasions.

Le collectif des participants, qui se réunit en moyenne deux fois par mois avec le concours d'un opérateur qui anime et soutient leurs démarches tout en étant garant du respect de la parole de chacun, travaille à partir des questions et remarques individuelles pour les transformer en questions collectives et contribuer à l'évolution du PLIE.

Ainsi, le collectif s'investit dans l'actualisation et l'amélioration du guide du participant, recueil des infos utiles et pratiques en entrant dans le PLIE.

Du fait de la dynamique des parcours vers l'emploi, les membres du collectif sont constamment renouvelés ; chaque participant s'implique à hauteur de ses disponibilités et selon ses envies, les thématiques de travail changeant régulièrement : temps d'information collective des nouveaux entrants, bilan à un an des parcours, actions de communications du PLIE (témoignages sur le site internet)...

Une assemblée générale du collectif se tient tous les ans.

• **Les comités de liaison des chômeurs**

Les comités de liaison de chômeurs se réunissent trimestriellement. Ces instances regroupent des représentants de Pôle Emploi et des associations représentant les demandeurs d'emploi, comme le PRCP (Point Rencontre Chômeurs Précaires) ou bien l'association Avenir - nouvelle maison des chômeurs. Ils sont l'occasion d'aborder les sujets prégnants, qu'il s'agisse des évolutions de Pôle Emploi ou des questions inhérentes aux demandeurs d'emploi. Ces comités de liaison permettent à Pôle Emploi, par la voix des associations, d'être à l'écoute des besoins des demandeurs d'emploi.

2. LAÏCITÉ ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République, est un engagement fort et partagé des signataires à travers la déclinaison de leurs missions.

Pour cela ont été développés et partagés des outils, guides, référentiels, permettant d'apporter un appui aux agents, en particulier ceux recevant du public, qui peuvent être confrontés à ces questions. L'Assemblée Départementale a adopté dès 2017 une Charte de la laïcité, ainsi que d'un guide pratique à l'usage des agents, relatif aux questions de laïcité. Ce guide accompagne les professionnels du Conseil départemental sur ces questions. Ces outils viennent enrichir les formations régulièrement dispensées ainsi que les débats mis en place, notamment lors de chaque édition des Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines qui se déroulent autour du 9 décembre (Journée nationale de la laïcité).

En outre, depuis le 1er septembre 2017, les professionnels du conseil départemental peuvent être accompagnés au quotidien par un réseau interne de 12 « référents laïcité » volontaires, recrutés parmi ses agents. Il s'agit de personnes ressource formées à ces questions et disponibles, qui apportent conseil et soutien sur toute interrogation ou difficulté de leurs collègues dans leur pratique professionnelle sur le sujet de la laïcité.

Le Conseil départemental fait également partie d'un réseau interinstitutionnel de référents laïcité qui regroupe les partenaires autour de ces questions. Ce réseau permet le partage d'information entre les partenaires, ainsi que la mutualisation des outils (guides pratiques, référentiels).

Les partenaires du PTI développent les moyens de communication et d'information, notamment au travers d'expositions, de rencontres, de débats, qui permettent d'échanger sur les questions de laïcité.



3. PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA DIVERSITÉ, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

• Promotion de l'égalité des chances et de la diversité

Les signataires sont engagés dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité et développent des actions spécifiques pour le suivi de leur situation, forment leurs agents, et informent le public au travers d'actions de communication qui permettent de lutter contre les stéréotypes afin que chacun ait un libre accès à l'ensemble de l'offre en Haute-Garonne.



Le Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2019-2023

Le département de la Haute-Garonne est confronté à une augmentation des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Ainsi, 12 658 demandeurs d'emploi étaient reconnus travailleurs handicapés en juin 2017, toutes catégories confondues (ce nombre de demandeurs d'emploi représente 10% des demandeurs d'emploi – source : Pôle Emploi), soit une augmentation de +6% sur un an.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi présentent un profil caractérisé comme étant moins diplômés que les demandeurs d'emploi :

- 22% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi n'ont aucun diplôme, contre 14% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi en Haute-Garonne.
- 42% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont une formation de niveau CAP/BEP, contre 30% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les enjeux concernant l'insertion professionnelle :

- Un public moins qualifié, plus âgé et positionné sur des emplois en tension.
- Une information aux entreprises et des circuits d'accompagnement complexifiés par la superposition de plusieurs acteurs du service public de l'emploi.
- Des parcours en milieu protégé qui peuvent être difficiles en raison de solutions d'accompagnement encore peu diversifiées.

Adopté en session le mardi 16 octobre 2018 pour la période 2019-2023, le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap comporte 30 actions opérationnelles telles que :

- optimiser les passerelles entre les dispositifs de formations pour répondre aux enjeux de la loi de 2005
- fluidifier les accompagnements des jeunes en situation de handicap vers l'insertion socioprofessionnelle



• L'égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes et aux hommes des droits égaux. Les signataires s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En Haute-Garonne, comme au niveau national, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent cependant. Bien que plus diplômées et représentant 51.2% de la population haut-garonnaise, les femmes demeurent plus exposées à la précarité, l'exclusion, assument plus souvent seules la charge des enfants, et sont plus nombreuses à percevoir les minima sociaux. Les signataires du PTI doivent en conséquence œuvrer contre cette inégalité. Pour cela ils entreprennent des actions pour promouvoir l'accès à tous les métiers, lutter contre les stéréotypes de genre liés à la pratique de certains métiers, former les partenaires, les prestataires.

Les partenaires jouent un rôle dans l'égalité d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes en développant par exemple des modes de garde adaptés, tels les crèches à vocation d'insertion professionnelle (CAF), en portant attention au respect de la parité dans l'accès aux offres de service qu'ils développent.



Le plan départemental en faveur de l'égalité femmes - hommes

En juin 2019, le Département a adopté un plan en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Elaboré en concertation avec les partenaires, les élus, et les services départementaux, et la collecte de plus de 800 contributions, il se construit autour de 4 axes forts :

- la jeunesse et l'éducation
- les solidarités
- la diffusion de la culture de l'égalité
- les actions internes

Le Conseil départemental s'engage d'ores et déjà contre les violences faites aux femmes en soutenant les acteurs du réseau sanitaire et social qui se mobilisent contre ces violences.

Le plan départemental prévoit également que soit valorisée l'insertion des femmes par l'emploi et la création d'entreprise, notamment via la commande publique de la collectivité.

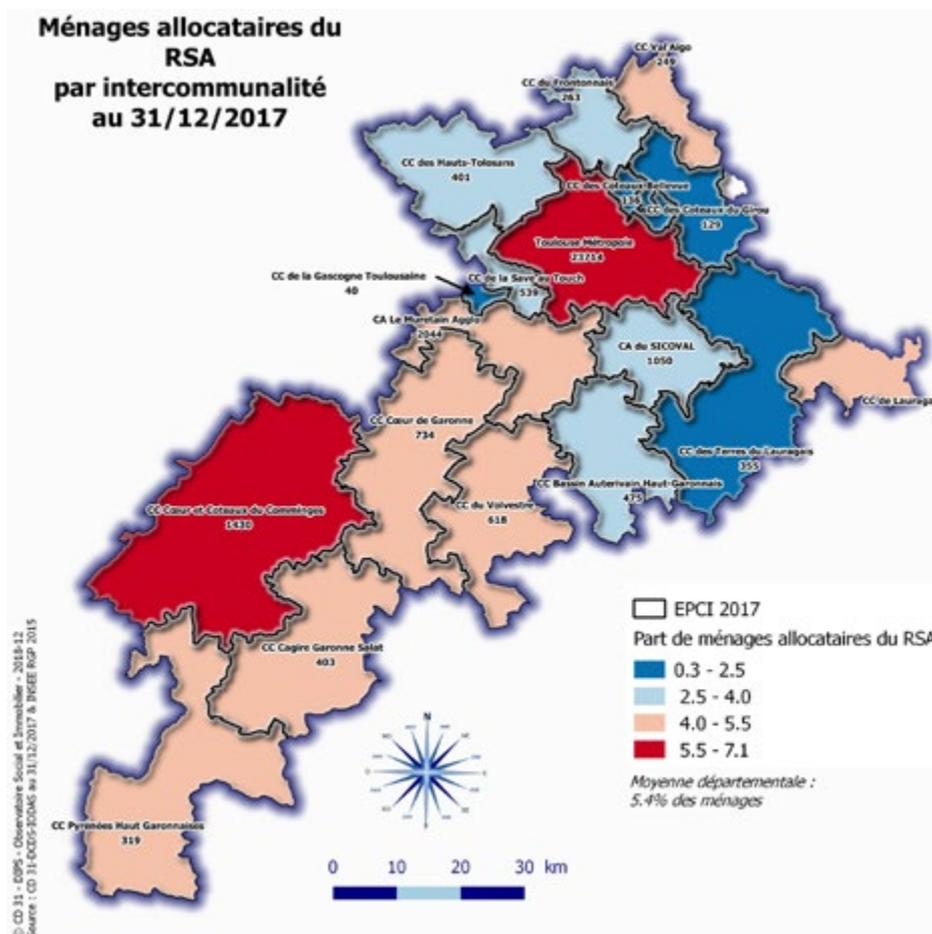
Le plan prévoit aussi une sensibilisation et formation des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et des relais d'assistantes maternelles à l'égalité filles - garçons.

Par ailleurs la construction et la réhabilitation des collèges ira aussi dans le sens de l'égalité filles - garçons, via le réaménagement des espaces (vestiaires, cours de récréation, toilettes... etc).

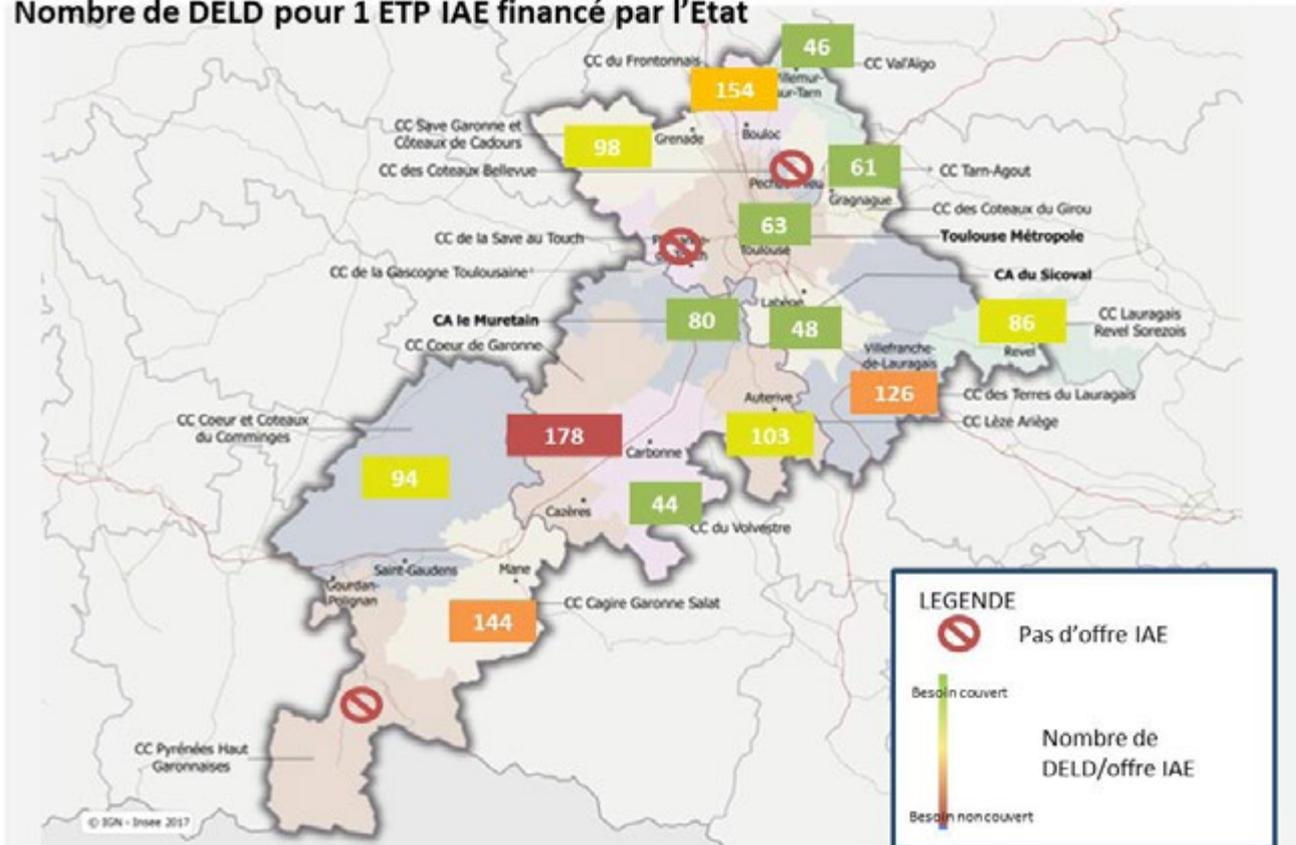
INSCRIRE LES ENJEUX DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION EN HAUTE-GARONNE DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le département de la Haute-Garonne est un territoire hétérogène, d'une grande diversité géographique (territoires métropolitains, périurbains, ruraux, montagne...), comme en témoigne la répartition des ménages allocataires du RSA par intercommunalités ci-dessous.

Permettre une approche, une déclinaison et une animation des politiques d'insertion à l'échelle des territoires est un enjeu fort du renouvellement du Pacte Territorial d'Insertion, jusque-là animé à une échelle départementale.



Nombre de DELD pour 1 ETP IAE financé par l'Etat



A ce titre, on peut s'arrêter un instant sur l'offre d'insertion par l'Activité Economique. Cette offre illustre une répartition inégale sur un territoire hétérogène. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée pour un ETP financé connaît d'importantes variations territoriales. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, des moyens supplémentaires seront déployés pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique (création de 100 000 postes supplémentaires d'ici 2022 au plan national). Les projets implantés sur les territoires les plus faiblement dotés feront l'objet d'une attention particulière.



© Romain Sacada

Signature du Plan Pauvreté

1. IDENTIFIER DE FAÇON PARTAGÉE ET COORDONNÉE

LES BESOINS DU TERRITOIRE

Une démarche de diagnostic territorial vise à identifier les ressources de chacun des acteurs à l'échelle des territoires, mieux faire connaître les champs d'intervention et leurs complémentarités, et coordonner la mise en œuvre des missions de chacun, co-construire, dans un souci d'une action publique lisible pour l'utilisateur et adaptée aux réalités locales.

Chacun des signataires, à un moment donné s'est engagé dans une démarche de diagnostic préalable à la définition de ses objectifs et de ses plans d'action, que ce soit à travers les démarches de projets sociaux de territoire des Maisons des Solidarités du Conseil départemental, les démarches de conventions territoriales globales de la Caisse d'Allocations Familiales, des démarches d'analyse de besoins sociaux des Centres Communaux d'Action Sociale...

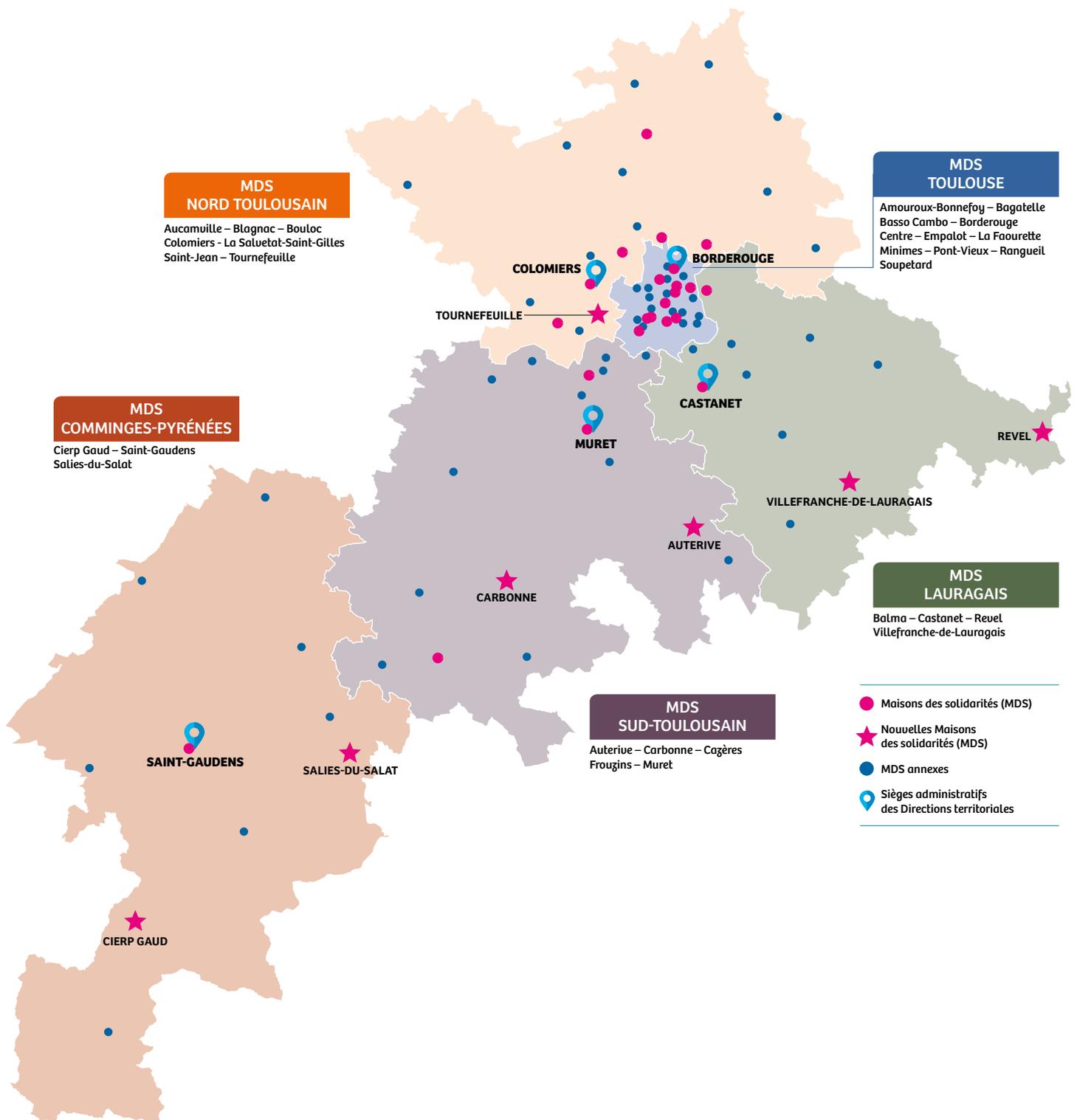
Les partenaires s'engagent à faciliter la concertation autour des démarches de diagnostics initiées.

Sur les territoires où ces démarches de diagnostic sont en projet, une approche mutualisée sera recherchée. Ainsi, en témoigne la démarche de Projets Social de Territoire mené conjointement par le Sicoval et la Maison des Solidarités de Castanet. De même, sur le territoire de la Maison Des Solidarités de Cazères, le Projet Social de Territoire (PST) a été lancé et co-construit avec la communauté de communes de Cœur de Garonne. En effet, sur la base des liens de travail et de coopération existants, la communauté de communes et la Maison Des Solidarités, ont souhaité travailler ensemble de manière cohérente pour répondre aux besoins des habitants. Il a été proposé que cette ambition partagée et cet engagement commun puissent être formalisés dans le cadre d'une convention Territoire Globale locale quadripartite (Communautés de Communes Cœur de Garonne / Conseil départemental de la Haute-Garonne / Caisse des Allocations Familiales / Mutualité Sociale Agricole).

2. UNE VOLONTÉ PARTAGÉE DE TROUVER DES ESPACES D'ANIMATION PARTENARIALE TERRITORIALISÉS

Cette volonté s'inscrit en totale cohérence avec la démarche de territorialisation de l'Action Sociale, engagée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, et qui sera effective à partir de fin 2019. Cette territorialisation répond à cinq objectifs :

- ▶ Ouvrir les services pour « aller vers » les partenaires et acteurs du territoire afin de mieux les connaître, mieux cerner leurs attentes et leurs projets et adapter ainsi l'action sociale départementale aux réalités locales.
- ▶ Promouvoir et enrichir le partenariat local dans une démarche de co-construction et de coopération dans un souci permanent d'adéquation entre besoins identifiés et réponses à apporter.
- ▶ Encourager l'émergence de projets de territoire à l'issue d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des forces vives et ce, sur tous les champs d'intervention (économie, éducation, santé, emploi, logement...) dans le cadre d'une démarche de développement social et en favorisant la participation des habitants.
- ▶ Garantir la proximité des services aux habitants et donner d'avantage d'autonomie et de pouvoir d'initiative aux services territorialisés afin de favoriser l'innovation et la participation active des personnes accompagnées.
- ▶ Moderniser et simplifier nos modes d'intervention et nos procédures internes, notamment par l'utilisation d'outils numériques et garantir l'équité de la réponse départementale.



La démarche se traduit concrètement par la création de cinq Directions Territoriales des Solidarités (cf. cartographie), regroupant un ensemble de Maisons des Solidarités autour d'une cohérence de bassins de vie.

Ces directions territorialisées sont de nature à devenir des espaces privilégiés d'animation partenariale dans l'ensemble des champs des politiques de solidarités du Conseil départemental dont la politique d'insertion. Cette approche territoriale des politiques publiques est partagée par l'ensemble des signataires du PTI, ainsi deux déclinaisons locales du service public de l'emploi sont mises en place sur le département. Elles permettent de suivre avec une attention particulière les actions en faveur de l'emploi déployées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'Arrondissement de St Gaudens.

3. CO-CONSTRUIRE DES RÉPONSES ADAPTÉES

EN FACILITANT LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS

Ainsi dans le champ des politiques d'insertion, la complémentarité entre les politiques sociales, les politiques d'insertion, les politiques d'emploi, et les politiques économiques, sont recherchées par les partenaires. L'approche territoriale doit être privilégiée comme terrain d'expérimentation de la mise en synergie des compétences de chacun :

- ▶ Travailler à des modalités de réponse à un besoin d'emploi local en proposant des formations adaptées au besoin des entreprises locales, tout en facilitant la mise en relation avec les demandeurs d'emploi du territoire.
- ▶ Faciliter les mises en relation les demandeurs d'emploi, les entreprises en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises, club d'entreprise, forum, jobdating...
- ▶ S'appuyer sur les acteurs associatifs pour faciliter l'association des habitants, des usagers, et fluidifier l'orientation et la mise en relation avec les partenaires institutionnels.
- ▶ Rapprocher les acteurs du lien social, de la santé, de la parentalité d'un territoire autour d'un projet commun (espaces de vie sociale...)

4. LA GOUVERNANCE DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

Le Comité de Pilotage annuel est chargé de se réunir à minima une fois par an, afin d'évaluer la déclinaison du Pacte Territorial d'Insertion et de fixer les orientations de ces dynamiques partenariales. Ce Comité de pilotage est présidé par le représentant du Président du Conseil Départemental, et composé d'un représentant de chacun des signataires du PTI.

Le Comité de Pilotage est l'espace formalisé d'échange entre les partenaires, néanmoins, en dehors de ce temps de rencontre, les partenaires s'engagent à faciliter un dialogue à l'échelle des territoires au travers de rencontres régulières pour échanger, développer l'interconnaissance, trouver des formes de dialogue innovantes, conviviales, souples et adaptées à chaque territoire, pouvant éventuellement prendre la forme d'espaces numériques, open agenda, etc.

La Direction Territoriale des Solidarités du Conseil départemental se veut l'espace privilégié pour cette animation, et s'inscrit pleinement dans cet objectif.

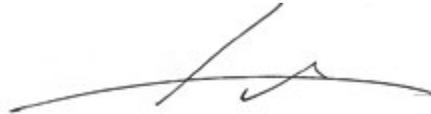
Fait à Toulouse, le 8 décembre 2020 ;

**Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne**



Georges MERIC

**Le Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute Garonne**



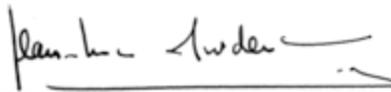
Etienne GUYOT

La Présidente de la Région Occitanie



Carole DELGA

Le Président de Toulouse Métropole



Jean-Luc MOUDENC

**Le Président du SICOVAL
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain**



Jacques OBERTI

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Muretain**



André MANDEMENT

La Directrice Territoriale de Pôle Emploi



Annick SENAT

**Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de
la Haute-Garonne**



Jean-Charles PITEAU

**Le Président de l'Union Départementale des
Centres Communaux d'Action Sociale**



Guy LAURENT

**Le Directeur Général de la Mutualité Sociale
Agricole Midi-Pyrénées Sud**



Sébastien BISMUTH-KIMPE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 boulevard de la Marquette

31090 Toulouse Cedex 9

05 34 33 32 31

contact@cd31.fr